



Rapport annuel 2017



PORTRAIT DE LA RÉCOLTE 2016-2017



482 entreprises pomicoles

371 268 \$ investi dans la promotion



1 764 304 minots de jus opalescent et à sauce

Ventes de plus de 140 M \$ en 2017 pour les pommes dans les supermarchés du Québec

1 085 652 minots de jus standard

LAURENTIDES



5 174 650 minots

L'EST-DU-QUÉBEC



2 324 694 minots de pommes fraîches

/ALLÉE MONTÉRÉGIENNE 152

RONTIÈRES

Source: PPQ récolte 2016.



TABLE DES MATIÈRES

wot de la presidente	
Mot du directeur général	:
Conseil d'administration	
Employés des Producteurs de pommes du Québec	
Activités de mise en marché	
Faits saillants	
Règlement de mise en marché des pommes	1
Convention de mise en marché	1
Campagne de promotion Pommes Qualité Québec	2.
Activités générales	3
Planification stratégique de la filière pomicole québécoise	3.
Sécurité du revenu	3.
Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec	3.
Implication au niveau canadien	3
Protection de la santé et environnement	3
Production fruitière intégrée (PFI)	3
Salubrité à la ferme	3:
Recherche et environnement	4
Main d'œuvre	4
Information et communication	4.
Activités de représentation	4.
Suivi des résolutions	4
Syndicats régionaux 2016-2017	4

Mot de la présidente

Au cours de la dernière année, la Table filière pomicole a déposé sa planification stratégique pour 2018-2022. Je le rappelle, cette planification est essentielle pour assurer la concertation entre les producteurs, les emballeurs, les transformateurs, les distributeurs et le gouvernement, et surtout pour garantir la prospérité du secteur. La planification stratégique vous est présentée en détail dans le présent rapport. Cependant, j'aimerais porter à votre attention la cible « Variétés prometteuses et modernisation des vergers », qui vous touche particulièrement en tant que producteur.

Lors du sondage réalisé au printemps 2017¹, une des problématiques soulevées était l'écart de productivité entre les entreprises dont les vergers sont modernisés et celles qui n'ont pas renouvelé leurs plantations, on remarquait également que la productivité et le rendement moyen des vergers du Québec étaient inférieurs aux autres régions productrices nord-américaines, avec des coûts de production plus élevés. Dans le même ordre d'idée, l'étude du coût de production² a révélé un faible taux de renouvellement des vergers de pommiers au Québec. Ces constatations sont inquiétantes à long terme, car il en va de la rentabilité et de la prospérité de nos entreprises. Le Programme de modernisation des vergers est toujours un dossier prioritaire et c'est pourquoi nous poursuivons nos démarches pour sa bonification.

De plus, les données Nielsen collectées lors des dernières années démontrent que les pommes du Québec représentent 50 % des parts de marché. Nous avons travaillé fort pour atteindre cette proportion et nous pouvons en être fiers, mais il reste qu'encore aujourd'hui, 50 % des pommes que les Québécois mettent dans leur panier d'épicerie sont des pommes importées. Nous devons collectivement trouver une solution pour augmenter nos parts de marché au Québec. D'où la nécessité de faire un bilan de notre éventail de variétés et de cibler des variétés prometteuses qui correspondent aux attentes des consommateurs. Nous avons réussi en partie avec la variété Honeycrisp qui fait fureur auprès des consommateurs, et ce, malgré un prix de vente plus élevé.

Pour relever ces défis, les objectifs pour les prochaines années concernant cette cible sont les suivantes :

- Mettre en place une stratégie sectorielle pour la sélection de variétés prometteuses pour le marché long.
- Adopter une stratégie pour accélérer la modernisation des vergers en phase avec les besoins du marché.
- Adapter la stratégie de commercialisation pour introduire les variétés sélectionnées.

Afin de réaliser de tels objectifs, il est impératif que les producteurs adhèrent à ces objectifs et mettent en œuvre dans leur verger les recommandations qui seront établies par la filière pomicole. Votre collaboration, votre engagement, votre participation et votre volonté feront la différence dans la pérennité de notre industrie et la rentabilité de nos entreprises.

Également, lors de la création de notre organisation en 1974, nous souhaitions réunir nos voix pour mieux appuyer nos demandes et mettre en place des outils de mise en marché collectifs. Il ne faut pas perdre de vue cet objectif initial et il est crucial que tous les producteurs, peu importe le type d'entreprise, se fassent entendre. Que ce soit lors de rencontres de vos syndicats régionaux, lors de l'assemblée générale annuelle, en communiquant avec les élus ou avec le personnel des PPQ, utilisez les instances démocratiques à votre disposition et impliquez-vous. Nous avons besoin de connaître vos enjeux et d'entendre vos opinions sur les différents dossiers. Lorsque nous obtenons un bon niveau de participation et de mobilisation, nos demandes auprès des gouvernements, de la Régie ou des acteurs de l'industrie ont plus de crédibilité et une plus grande portée. L'union fait la force prend alors tout son sens.

En dernier lieu, je remercie chaleureusement les administrateurs et toute l'équipe des Producteurs de pommes du Québec pour leur implication et leur professionnalisme dans la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

Votre présidente.

Stéphanie Levasseur





Mot du directeur général

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2017 du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec. Il dresse un portrait de l'ampleur et de l'étendue des travaux réalisés tout au long de la dernière saison. Par contre, on constate qu'il faut mettre encore plus d'énergie pour faire valoir le bienfondé de nos demandes.

L'an dernier, le choix imposé par La Financière entre l'ASRA et les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus a suscité beaucoup de réactions. Sachez que

nous continuons les représentations auprès du ministre de l'Agriculture, M. Laurent Lessard, afin de trouver une alternative favorable au secteur afin de diminuer l'impact de l'arrimage des Agris sur notre programme de sécurité du revenu.

Notre approche filière a permis de nous distinguer de la concurrence. Les résultats des données Nielsen et du sondage Léger Marketing démontrent que les efforts consentis par nos campagnes de promotion des 16 dernières années portent fruit. Je tiens à souligner que de telles campagnes grand public ne sont possibles que par la mise en commun de nos ressources et le maintien de nos outils collectifs. Le marché exige une diversité de variétés et de saveurs ainsi qu'une fermeté exemplaire. Nous avons réussi à bien positionner la marque de commerce Pommes Qualité Québec auprès des consommateurs. Il est de notre devoir de s'assurer que celle-ci évolue avec les tendances afin de conserver nos parts de marché.

Un outil essentiel afin de s'adapter au marché est le Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec. Le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a annoncé, en juin 2017, le renouvellement du programme jusqu'au 31 mars 2021. Nous espérons que les producteurs saisiront cette opportunité et profiteront du programme pour améliorer leur verger et renouveler leur éventail de variétés. Nous sommes toujours en attente d'une rencontre avec M. Laurent Lessard, au moment d'écrire ces lignes pour l'amélioration du programme.

Le travail de représentation que nous avons réalisé en collaboration avec l'UPA et les autres secteurs horticoles concernant le dossier de la main-d'œuvre étrangère s'est poursuivi lors de la dernière année. L'an dernier, les recommandations du comité permanent des ressources humaines du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sur les travailleurs étrangers temporaires (TET) déposées à la Chambre des Communes, ainsi que l'annonce concernant l'abolition de la limite des 48 mois étaient porteuses d'espoir afin d'accélérer le traitement des demandes de permis de travail. La mise en œuvre immédiate de cette recommandation était essentielle pour conserver l'expertise des TET. Les autres demandes ne sont pas encore mises en place, malgré l'insistance de l'UPA et des PPQ.

Le rapport annuel est un aperçu des efforts fournis par les élus, sous la présidence de M^{me} Stéphanie Levasseur, ainsi que les employés des PPQ au cours de la dernière année. Dans tous les dossiers traités, j'aimerais souligner leur apport exceptionnel. C'est grâce à la détermination, le dynamisme et l'expertise de tous ses membres que nous avons réussis à livrer ces dossiers pour le bienfait de notre industrie.

Merci et bonne délibération!

Votre directeur général,

Daniel Ruel, agronome

Conseil d'administration 2017



Les employés des PPQ



Dans l'ordre habituel :

François Blouin

Québec

Sébastien Morissette

Vallée Montérégienne membre de l'exécutif

Éric Rochon

Laurentides membre de l'exécutif

Richard Morin

Les Frontières

Alexandre Simard

Laurentides

Mario Bourdeau

Les Frontières vice-président, membre de l'exécutif

Stéphanie Levasseur

présidente membre de l'exécutif

François Turcotte

Québec membre de l'exécutif

Absent de la photo:

Mario Mailloux

Vallée Montérégienne

Dans l'ordre habituel:

Daniel Ruel

Directeur général

Yvan St-Laurent

Inspecteur-vérificateur

Diane Parenteau

Secrétaire de direction

Mélanie Noël

Directrice générale adjointe

Caroline Gosselin

Commis à l'administration

Jennifer Gagné

Agente de recherche et d'information

Catherine Kouznetzoff

Technicienne administrative

Geneviève Périgny

Agente de communication



Dans l'ordre habituel:

Michèle Lachapelle Commis à l'administration

Paula Mazabel

Assistante comptable

Nathalie Morin Chef Comptable

Nombre de rencontres

Comité d'administration : 7 Conseil exécutif : 10

Les membres des comités de travail internes et externes

Comités internes

Comité de gestion (Nbre : 8)

Mario Bourdeau François Turcotte (S) Sébastien Morissette Éric Rochon Stéphanie Levasseur (P)

Comité de prix de la pomme destinée à l'état frais (N^{bre} : 17)

Mario Bourdeau (P) François Turcotte Sébastien Morissette Éric Rochon Stéphanie Levasseur (S)

Comité prix de la pomme de transformation (N^{bre} : 5)

Éric Rochon (P) Paul-Martin Roy François Turcotte Richard Morin Mario Bourdeau (S)

Comité du coût de production & sécurité du revenu (N^{bre} : 8)

Sylvain Caouette (P) Paul-Martin Roy Éric St-Denis Stéphanie Levasseur

Comité finances (N^{bre} : 1)

Mario Bourdeau (P) Stéphanie Levasseur Sébastien Morissette Éric Rochon François Turcotte

Comité de recherche (Nbre : 1)

François Blouin (P) Alexandre Simard Monique Audette Jean-Marc Rochon

Comités externes

Comité de coordination ASRA et table de travail sur la sécurité du revenu (N^{bre}: 8)

Sylvain Caouette Mélanie Noël Daniel Ruel (S)

Table filière (Nbre: 5)

Stéphanie Levasseur (P) François Blouin Sébastien Morissette (S) Mélanie Noël Daniel Ruel

Comité national (N^{bre} : 25)*

Stéphanie Levasseur Mélanie Noël

Réseau d'essai (RECUPOM) (Nbre: 3)

François Blouin Alexandre Simard (S) Mélanie Noël

Groupe d'experts en protection du pommier $(N^{bre}: 3)$

François Blouin Mélanie Noël

Conseil général et Comités UPA

(voir liste des activités) Stéphanie Levasseur Mario Bourdeau (S)

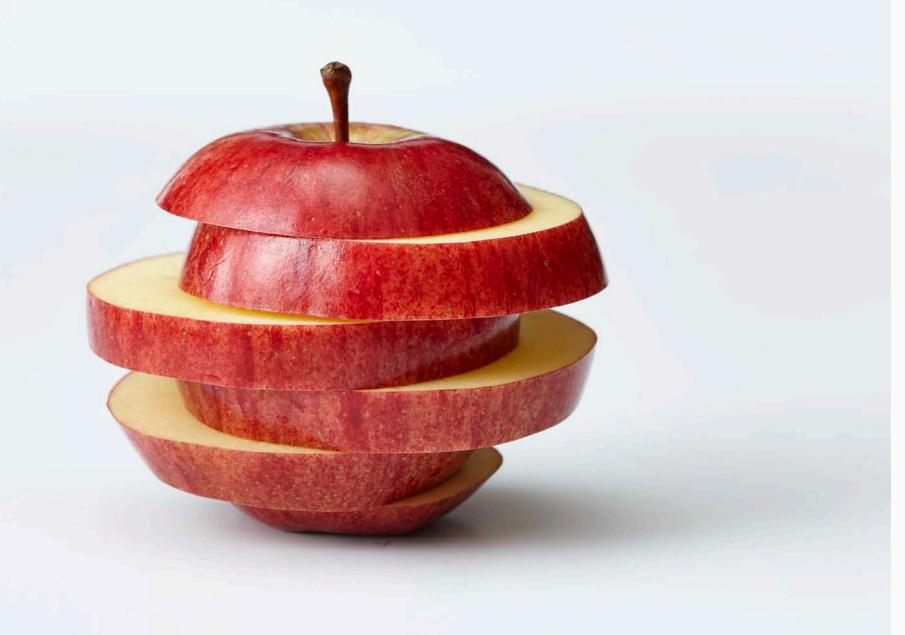
Table horticole de l'UPA (Nbre: 6)

Stéphanie Levasseur Daniel Ruel Mario Bourdeau (S) Mélanie Noël

Légende:

N^{bre}: Nombre de rencontres P: Président S: Substitut

^{*}Comité national : En tant que membre du C.A. du Conseil canadien en horticulture, M^{me} Levasseur a participé à 10 des 25 rencontres répertoriées.

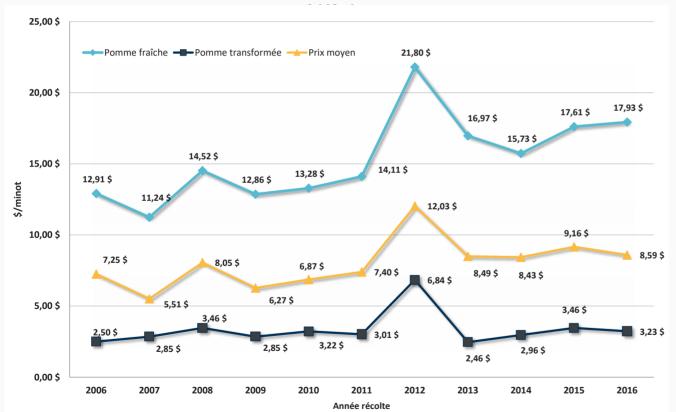




Faits saillants de l'année de commercialisation 2016-2017

Cette section est un résumé de la dernière année de commercialisation. Les différentes données recueillies tout au long de cette année de récolte permettent de faire un bilan et de discerner les principaux enjeux de l'industrie. Vous trouverez des faits saillants pour chacun des graphiques.

Graphique 1. Prix moyens payés aux producteurs entre les années 2006 à 2016 pour la pomme à l'état frais, la pomme transformée ainsi que le prix moyen obtenu.



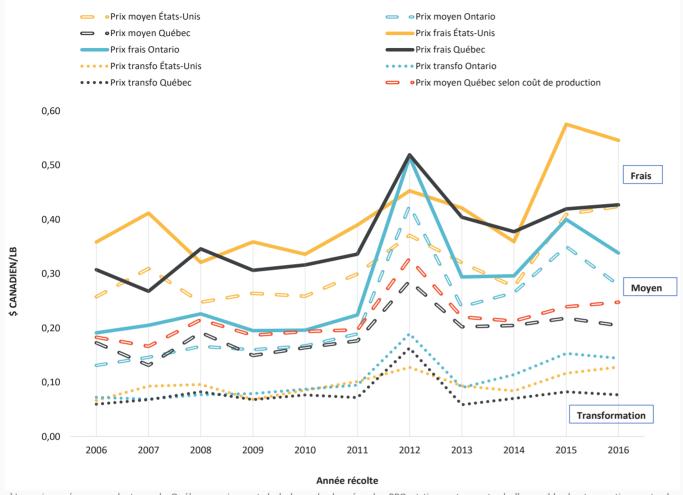
à 2015, passant de 17,61 \$ à 17,93 \$ le minot, mais est **nettement plus élevé de 19** % par rapport à la moyenne des dix dernières années (15,10 \$ le minot).

Le **prix payé** aux producteurs en 2016 pour la **pomme fraîche** a **légèrement augmenté** comparé

- Le prix payé aux producteurs en 2016 pour la pomme transformée a diminué de 6 % par rapport à 2015, passant de 3,46 \$ à 3,23 \$ le minot, soit près de la moyenne des dix dernières années (3,36 \$ le minot).
- La diminution du prix payé pour la pomme transformée a eu un impact négatif sur le prix payé moyen pour la dernière saison (8,59 \$ le minot). Cependant, il est quand même plus élevé que la moyenne des dix dernières années (7,95 \$ le minot).

Source : Base de données des PPQ

Graphique 2. Prix payés aux producteurs pour les années récolte, par état, province, 2006 à 2016³.

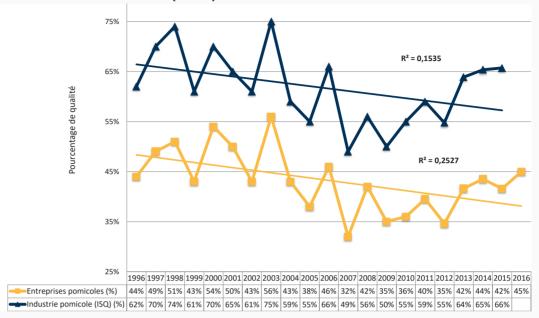


³ Les prix payés aux producteurs du Québec proviennent de la base de données des PPQ et tiennent compte de l'ensemble des transactions entre les producteurs du Québec et les agents autorisés. Par contre, en Ontario et aux États-Unis, les prix payés aux producteurs sont déterminés grâce à des sondages. En Ontario, ceux-ci sont effectués auprès d'emballeurs de pommes et sont publiés dans le Rapport annuel de l'Ontario Apple Growers (OAG).

- Selon le sondage effectué auprès des producteurs américains, ceux-ci ont obtenu en moyenne
 0,55 \$/lb pour les pommes fraîches et 0,13 \$/ lb pour les pommes transformées. On note une augmentation de 4 % du prix moyen obtenu par rapport à 2015.
- Les producteurs de l'Ontario ont obtenu 0,34 \$/lb pour les pommes fraîches et 0,14 \$/lb pour les pommes transformées. On note une diminution de 20 % du prix moyen obtenu par rapport à 2015.
- Les producteurs du Québec ont obtenu en moyenne 0,43 \$/lb pour les pommes fraîches et 0,08 \$/lb pour les pommes transformées.
 On note une diminution de 6 % du prix moyen obtenu par rapport à 2015.

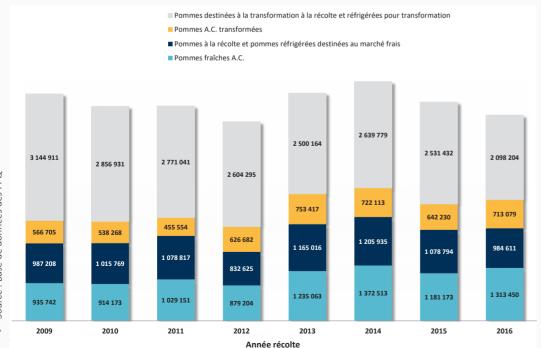
Graphique 3. Pourcentage de qualité des pommes de variétés tardives produites par les entreprises pomicoles entre 1996 et 2016.

- Selon le graphique 3, la qualité des pommes tardives en 2016 a augmenté de 8 % par rapport à 2015 et est semblable à la moyenne (1996 à 2015) qui s'élève à 43 %.
- Depuis 2007, elle est en augmentation malgré les changements au niveau du classement dans la Convention, soit pour la fermeté de la pomme (2007) et pour le calibre (2009).



Sources : Base de données des PPQ et l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les données de l'ISQ incluent les pommes hâtives et font référence à la qualité des pommes avant classement.

Graphique 4. Volumes de pommes tardives mises en marché à la récolte ou réfrigérées et en atmosphère contrôlée entre les années 2009 et 2016, excluant les ventes directes aux consommateurs.

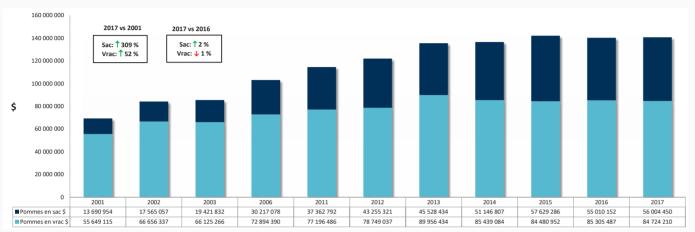


Le graphique 4 nous fournit les volumes de pommes tardives mises en marché excluant les ventes directes aux consommateurs.

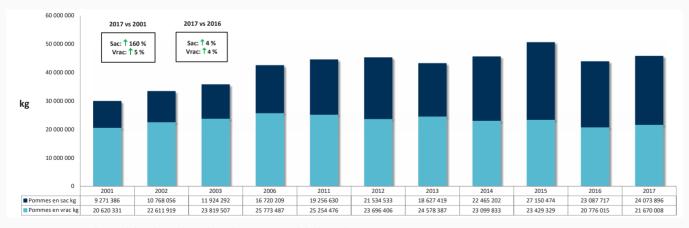
- Au total, 5 070 506 minots de pommes tardives ont été mis en marché en 2016. La moyenne des dix dernières années est de 5 489 725 minots.
- Pommes entreposées en A.C.: on peut observer une augmentation de 10 % au niveau des pommes fraîches et de 9 % des pommes transformées par rapport à 2015.
- Pommes réfrigérées : les volumes ont diminué de 9 % pour la pomme fraîche et de 17 % pour la pomme transformée par rapport à 2015.
- On peut constater une augmentation de 23 % des pommes fraîches entreposées en atmosphère contrôlée versus la moyenne des 10 dernières années qui s'élève à 1 055 049 minots.

Depuis 2001, les PPQ font fait l'acquisition de données sur les ventes de pommes dans le réseau des bannières supermarchés du Québec. Les résultats de chacune des années ont été comptabilisés d'octobre à novembre. L'analyse des données permet de tracer plusieurs constats.

Graphique 5. Ventes de pommes en sac et en vrac dans les bannières supermarchés du Québec (\$)4.



Graphique 6. Ventes de pommes en sac et en vrac dans les bannières supermarchés du Québec (kg)5.



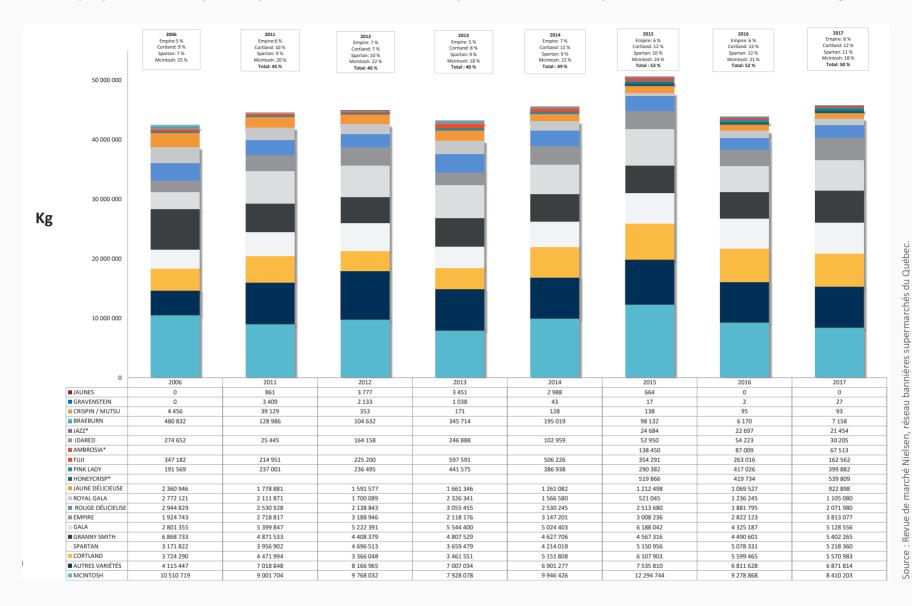
Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

La catégorie pomme a généré 140 728 660 \$
 en 2017, soit légèrement plus élevée qu'en
 2016.

- Les **volumes de pommes vendues** (45743904 kg) ont **augmenté de 4 %** comparé à 2016.
- Les ventes de **pommes biologiques** ont totalisé 3 366 628 \$, soit **2,5 % des ventes totales**.
- Les ventes de pommes en sac (\$) ont augmenté de 309 % en valeur de ventes entre 2001 et 2017.
- Les ventes de pommes en vrac (\$) ont augmenté de 52 % en valeur de ventes entre 2001 et 2017.

^{4,5}52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

Graphique 7. Ventes de pommes par variété dans les bannières supermarchés du Québec pour les années 2006 et 2011 à 2017 (kg)6.



[•] En 2017, les **4 principales variétés de pommes du Québec représentent 50 % des volumes totaux** en kg (45743904 kg).

La variété Honeycrisp a connu une augmentation de 34 % de ses ventes et 23 % de son volume vendu par rapport à la dernière année.

^{*}Ces variétés ont été retirées de la catégorie AUTRES VARIÉTÉS en 2015.

^{6.} 52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

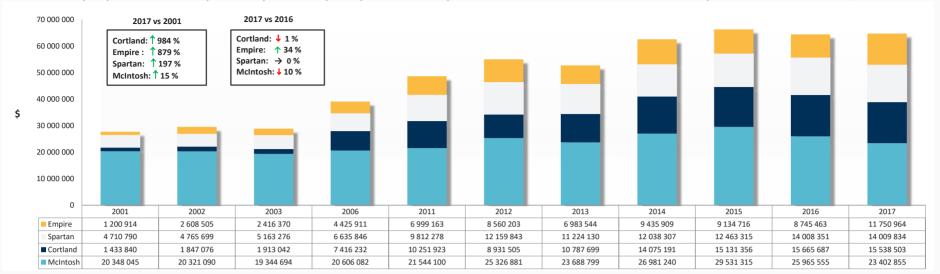
Graphique 8. Ventes de pommes par variété dans les bannières supermarchés du Québec pour les années 2006 et 2011 à 2017 (\$)7.



^{*}Ces variétés ont été retirées de la catégorie AUTRES VARIÉTÉS en 2015.

⁷52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

Graphique 9. Ventes de pommes pour les 4 principales variétés produites au Québec dans les bannières supermarchés du Québec (\$)8.

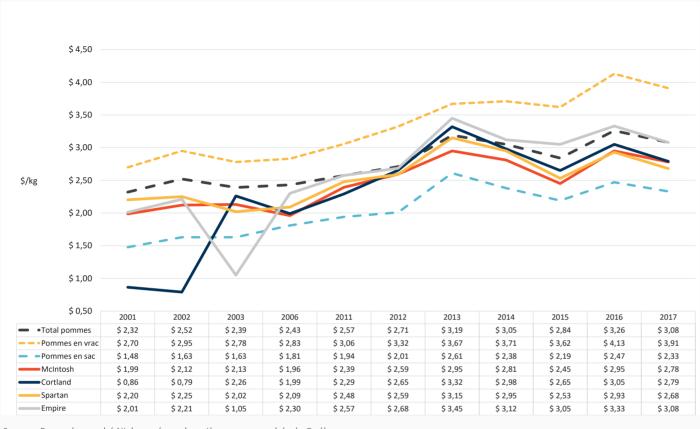


- Entre 2001 et 2017, les 4 principales variétés de pommes du Québec sont en croissance au niveau de la valeur des ventes.
- En 2017, la variété Empire a connu une augmentation de 34 % de ses ventes et 35 % de son volume vendu par rapport à l'année précédente.
- Si l'on compare avec 2001, l'Empire a connu la plus forte hausse de ses ventes, soit 879 %.
- Les ventes et les volumes vendus de McIntosh sont toujours à la baisse. On constate une diminution de 9 % de la quantité de pommes vendues par rapport à 2016.

Graphique 10. Ventes de pommes pour les 4 principales variétés produites au Québec dans les bannières supermarchés du Québec (kg)9.



Graphique 11. Prix moyen des pommes dans les bannières supermarchés du Québec (\$/kg)10.



- On constate qu'au cours de la dernière année, il y a eu une baisse généralisée du prix payé par les consommateurs.
- En 2017, l'évolution du prix payé par les consommateurs pour les quatre variétés varie de -5 % à -9 % en comparaison avec l'année antérieure.
- Le prix moyen payé par les consommateurs en 2017 pour les pommes biologiques est de 5,70 \$ par kg.

Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

Les données Nielsen prouvent la constance au niveau du volume de pomme vendue dans les principales bannières depuis 2006. Ce rapport démontre donc que la croissance des parts de marché des Pommes Qualité Québec est tout à fait possible considérant le grand pourcentage occupé par les autres variétés. Pour ces raisons, les producteurs doivent cibler des variétés prometteuses qui correspondent aux attentes des consommateurs afin d'occuper davantage d'espace dans les grandes surfaces.

^{10.} 52 semaines se terminant fin octobre début novembre de chaque année.

Règlement de mise en marché

Le Règlement de mise en marché des pommes du Québec prévoit que les frais fixés à 0,25 \$/minot pour les pommes tardives à l'état frais servent en premier lieu à rembourser les producteurs par un complément de prix pour ceux ayant participé (suite à une décision du conseil d'administration des PPQ par l'entremise de leur agent autorisé) à une opportunité d'affaires ou à une promotion ciblée. Pour que les producteurs bénéficient de cette compensation monétaire, les agents autorisés doivent remplir une annexe H qui permet de déterminer, selon un calcul établi le prix d'achat moyen, pour comptabiliser les sommes auxquelles ils ont droit.

Cependant, ce mécanisme a ses limites lorsque celui-ci doit assumer une baisse de prix sur une longue période de temps, comme nous l'avons vécue lors de quatre saisons de commercialisation 2007-2008, 2009-2010, 2013-2014 et 2014-2015. Pour la saison de commercialisation 2016-2017, les PPQ ont émis en décembre 2017, des chèques en complément de prix aux producteurs pour un montant de 313 630 \$ (tableau 1) et les producteurs recevront une redistribution en janvier 2018.

Tableau 1. Utilisation des frais de mise en marché liés à l'administration et à l'opération du programme de gestion des inventaires.

Année de commercialisation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Complément de prix	25 000 \$	460 406 \$	252 729 \$	421 122 \$	243 636 \$	238 206 \$	0	482 479 \$	526 009 \$	499 098 \$	313 630 \$
Nombre de producteurs	30	229	169	199	172	146	0	190	178	132	130
Redistribution	367 850 \$	0	208 848 \$	0	178 461 \$	227 877 \$	376 099 \$	0	0	0	189 041 \$*
Nombre de producteurs	348	0	317	0	284	265	251	0	0	0	N.D.
Frais de gestion	43 650 \$	51 156 \$	44 689 \$	49 900 \$	50 615 \$	52 094 \$	42 119 \$	56 383 \$	63 883 \$	54 734 \$	55 852 \$*
Total du fonds	436 500 \$	511 562 \$	506 266 \$	471 022 \$	472 712 \$	518 177 \$	418 218 \$	538 862 \$	589 892 \$	553 832 \$	558 524 \$*

^{*} Montants préliminaires au 20 décembre 2017.

Source: PPO



Contributions au Plan conjoint

Les Producteurs de pommes du Québec poursuivent leurs efforts concernant la collecte des contributions pour obtenir un règlement équitable envers tous les producteurs (tableau 2).

Tableau 2. Collecte des contributions perçues pour les saisons de commercialisation 2009-2010 à 2016-2017

Saison de commercialisation	Pourcentage perçu
2009-2010	94,8 % du potentiel des contributions
2010-2011	99,8 % du potentiel des contributions
2011-2012	98,1 % du potentiel des contributions
2012-2013	94,3 % du potentiel des contributions
2013-2014	97,2 % du potentiel des contributions
2014-2015	98,6 % du potentiel des contributions
2015-2016	97,7 % du potentiel des contributions
2016-2017	92,5 % du potentiel des contributions (estimé*)

Source: PPQ et ISQ.

Convention de mise en marché

Association des emballeurs de pommes du Québec¹¹

Pour une neuvième année consécutive, nous avons poursuivi notre travail en partenariat avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec (AEPQ). Voici les réalisations et modifications à la Convention de mise en marché pour la saison de commercialisation 2016-2017 et un aperçu des orientations pour la saison de commercialisation 2017-2018 :

2016-2017

- Maintien de l'enveloppe budgétaire de la campagne promotionnelle destinée aux consommateurs pour la saison de commercialisation pour un montant de 330 000 \$ (100 000 \$ provenant de l'AEPQ).
- Ajustement du programme de contrôle de qualité, pour la saison de commercialisation 2016-2017, pour tenir compte de la capacité de ce fonds, financé à parts égales par les emballeurs et les producteurs. Ce programme est réparti en deux volets : l'un est le maintien de l'inspection qualité et fermeté dans les postes d'emballage et 25 % des lots sont inspectés uniquement pour la fermeté pendant la période du 15 novembre au 15 janvier; et l'autre est la vérification des contenants d'emballages de pommes suite à la mise en place des critères relatifs à la protection des pommes et à l'amélioration de l'emballage et vérification de l'utilisation du logotype Pommes Qualité Québec dans le but de s'assurer qu'à partir du 1er janvier 2018 il n'y aura plus de tolérance pour l'absence de logo ou l'usage d'une ancienne version, et ce, pour toutes les variétés.
- Les pommes de catégorie Canada Commercial sont inspectées depuis l'automne 2016. L'objectif recherché par le comité de gestion est de s'assurer que les pommes vendues de cette catégorie ne rencontrent pas la qualité Pommes Qualité Québec. Par conséquent, il a été déterminé qu'un tel lot doit avoir une fermeté inférieure au seuil de la norme PQQ ou ne peut avoir plus de 10 % de pommes qui respectent les normes PQQ pour être conforme à cette catégorie. Le comité de gestion avait convenu de modifier la Convention pour y inclure ces modifications. Malheureusement, nous n'avons pas pu finaliser la norme pour fins d'homologation dans la Convention de mise en marché à l'automne 2016.
- Réalisation et orientation d'un plan de communication pour le dossier HRI en partenariat au montant total de 30 000 \$.
- Poursuite du plan stratégique de la filière pomicole avec l'ensemble des autres partenaires.

^{*} Étant donné que l'évaluation de l'Institut de la statistique du Québec n'est pas encore disponible, ce pourcentage n'est qu'une estimation des contributions perçues. Elle devrait être disponible dans les prochaines semaines.

¹¹. La Convention de mise en marché est disponible sur le site des PPQ.

- Date d'ouverture des chambres à atmosphère contrôlée le 8 décembre 2016.
- Dépôt des PPQ le 31 octobre 2016, pour la réouverture de la Convention de mise en marché des pommes entre Les Producteurs de pommes du Québec et l'Association des emballeurs de pommes du Québec pour la période 2017-2019.

2017-2018

- Maintien de l'enveloppe budgétaire de la campagne promotionnelle destinée aux consommateurs pour la saison de commercialisation au montant de 330 000 \$ (125 000 \$ provenant de l'AEPQ) avec un changement d'agence de publicité suite à un appel d'offre, soit MP1.
- Majoration du budget du programme de contrôle de qualité de 4 530 \$ pour le maintien du nombre d'heures d'inspection pour la saison de commercialisation 2017-2018, afin de tenir compte de la capacité de ce fonds, financé à parts égales par les emballeurs et les producteurs. Ce programme est réparti en deux volets : le premier est le maintien de l'inspection qualité et fermeté dans les postes d'emballage et 25 % des lots sont inspectés uniquement pour la fermeté pendant la période du 15 novembre au 15 janvier; et le deuxième volet consiste en une vérification des contenants d'emballages de pommes suite à la mise en place des normes relatives à la protection des pommes et à l'amélioration de l'emballage.
- Maintien du don de pommes au Club des petits déjeuners du Québec.
- Le comité de gestion a convenu du maintien de la prise d'inventaire mensuelle par les PPQ du 1^{er} novembre 2017 avec une entente de confidentialité avec les entrepositaires.
- Encadrement de la commercialisation des pommes Canada Commerciales dans la nouvelle Convention de mise en marché.
- Maintien d'une partie du budget pour la promotion du marché HRI, par les PPQ suite au retrait de l'AEPQ pour les formations des futurs chefs dans les écoles (15 000 \$).
- La mise en place d'un nouveau plan stratégique de la filière pomicole avec l'ensemble des autres partenaires.

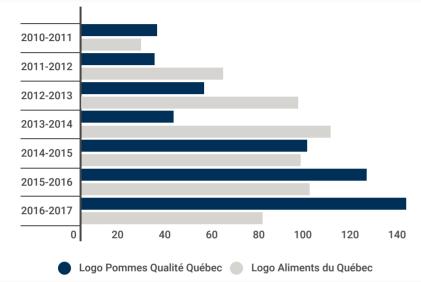
Principaux changements à la Convention de mise en marché des pommes entre les PPQ et l'AEPQ

La nouvelle Convention de mise en marché a été signée le 27 juin 2017 et était en vigueur à sa signature. Les PPQ et l'Association ont convenu de certaines améliorations dont les principales sont énumérées ci-dessous :

- La participation d'un représentant des acheteurs de pommes à l'état frais à titre d'observateur au comité de gestion et au comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais.
- Les emballeurs certifiés aux termes d'un programme de certification en salubrité doivent s'approvisionner auprès de producteurs eux-mêmes certifiés (ex : CanadaGAP ou autres normes reconnues par GFSI).
- Le producteur et l'emballeur garantissent que seules les pommes produites au Québec sont emballées et mises en marché sous les appellations Pommes Qualité Québec, Pompouce et Canada Commerciales¹².
- L'obligation des producteurs, regroupements régionaux et agents autorisés d'inscrire le numéro de producteurs attribué par les PPQ sur tous les documents qu'ils remplissent conformément à la Convention. Des modifications ont été apportées aux annexes en conséquence.
- Suite au projet pilote des dernières années, l'intégration d'une nouvelle catégorie de pommes destinées à l'état frais soit les pommes de catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3 avec une fermeté minimum de 10 lb, et inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C.
- L'obligation de l'emballeur de s'assurer qu'en aucun cas il n'utilisera les marques Pompouce et Pommes Qualité Québec ou le logo « PQQ » ou tout autre marque pouvant porter à confusion avec ces dernières en lien avec les pommes Canada commerciales.
- L'emballeur doit conserver pour une durée d'au moins 36 mois l'ensemble des factures de vente des pommes de variétés visées par toute annexe H qu'il complète; ces factures sont mises à la disposition de l'inspecteur nommé selon l'article 8.3 aux fins de confirmer les quantités déclarées comme étant visées par une opportunité d'affaires ou une promotion ciblée dans l'annexe H (Prix de revente).
- Les parties ont convenu d'enlever de la Convention l'établissement des dates d'ouverture des chambres d'entreposage à atmosphère contrôlée déterminées par le comité de gestion.

 $^{^{12}}$ La terminologie « pommes de catégorie Canada Commerciales » remplace le terme « pommes de catégorie moche » ou « pommes commerciales ».

Graphique 12. Nombre de parutions des logos Pommes Qualité Québec et Aliments du Québec dans les circulaires pour les pommes du Québec*.



^{*} Compilation des PPQ provenant des principales bannières, fruiteries et autres magasins d'alimentation.

Acheteurs de pommes à l'état frais

La dernière version de la Convention de mise en marché des pommes avec les acheteurs à l'état frais homologuée date du 21 septembre 2010. Les premières discussions pour la négociation de la nouvelle Convention ont débuté le 9 septembre 2013. Le 24 mai 2016, les PPQ recevaient des nombreuses demandes de modifications de la part d'un groupe d'acheteurs à l'état frais. La première séance du comité de négociation a eu lieu le 9 août 2016 pour étudier les demandes des parties. Toutefois, vu le nombre imposant de demandes en provenance des acheteurs, le comité n'a pas été en mesure d'en faire l'étude entière. Par conséquent, les membres du comité de négociation ont mandaté MM. Daniel Ruel et Robert Allard pour analyser les demandes des acheteurs et permettre une prochaine séance de négociation plus efficace. Au moment d'écrire ces lignes, cette séance n'avait pas encore eu lieu.

Vérifications de l'inspecteur-vérificateur

Entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 septembre 2017, plusieurs vérifications ont été effectuées par l'nspecteur-vérificateur des PPQ, en voici un résumé :

- Plaintes déposées par des producteurs et des consommateurs dans l'application des conventions;
- Vérification du prix minimum payé et remboursement aux producteurs concernés;
- Analyse de plaintes concernant le respect des dates de mise en marché;
- Inspections des conventions;
- Visites dans divers magasins, fruiteries, autres détaillants et marchés publics;
- Vérification de l'application de l'article 6.11 de la Convention de mise en marché avec les emballeurs (preuve de livraison): appeler le producteur au moins 15 heures à l'avance à partir du moment où ses pommes seront emballées:
- Vérification de l'application de l'article 6.11.2 de la Convention avec les acheteurs à l'état frais et de l'article 6.20 de la Convention avec les emballeurs auprès des différents agents autorisés;
- Envoi du rapport de classement dans les 24 heures;
- Vérifications des Annexes H (promotions ciblées et/ou opportunité d'affaires).

Au total, 229 visites ont été effectuées par notre inspecteur-vérificateur dans différentes villes du Québec, dans les magasins, fruiteries (et autres détaillants). Ces visites avaient pour but de vérifier les dates de mise en marché et de déceler des agents non autorisés. À noter que 385 calendriers de dates de mise en marché ont été envoyés par courriel, poste et télécopieur aux différents intervenants (magasins, fruiteries ou autres détaillants) ainsi qu'aux grossistes et distributeurs en fruits et légumes visités dans les dernières années. Notre inspecteur en a également distribués 229 à certains intervenants visités pour un total de 614 calendriers.

Tableau 3. Vérifications des dates de mises en marché et des agents autorisés lors des inspections en magasins.

Année récolte	Magasins	Marchés publics	Fruiteries *	TOTAL
2016-2017	191	1	37	229
2015-2016	234	0	36	270
2014-2015	306	1	36	343
2013-2014	166	2	40	208

^{*}Comprend aussi les dépanneurs et les petits marché d'alimentation. Source: PPQ.

Vérification du respect de tous les articles de la Convention de mise en marché

- Pendant la période concernée, 56 visites et/ou interventions ont été effectuées auprès des agents autorisés dans l'application de la Convention et plus spécifiquement concernant les articles 6.11.2 et 6.20 (rapport de classification envoyé dans les 24 heures);
- Vérification de 85 Annexes H soumises pour la promotion ciblée et/ou opportunité d'affaires, autant pour la pomme réfrigérée qu'en atmosphère contrôlée, pour la saison de commercialisation 2016-2017.

Tableau 4. Articles non respectés ayant fait l'objet d'avertissement pour les années financières 2016-2017, 2015-2016 et 2014-2015 (concernant les agents autorisés emballeurs et acheteurs à l'état frais).

Articles non respectés	2016-2017	2015-2016
Rapport de classification non envoyé aux producteurs dans les 24 heures (art. 6.11.2 et 6.20)	5	2
Envoi des contributions dans les délais prescrits (art. 6.2.4 et 9.2)	11	7
Délai pour l'envoi des rapports mensuels (art. 6.24 b)	11	6
Facteur de conversion (Annexe F)	1	0
Dommage liquidé (art. 17.1.3 a)	1	1
Délai de paiement aux producteurs (art. 10.2)	3	4
Total des articles non respectés *	32	20
Nombre de visites	56	62
Nombre d'avertissements	13	20

^{*}Il peut y avoir plusieurs articles non respectés lors d'un avertissement.

Tableau 5. Nombre d'annexes H vérifiées (promotions ciblées et opportunités d'affaires).

	Promotion	s ciblées	Opportunités		
Année de commercialisation	Producteurs- emballeurs	Emballeurs	d'affaires	TOTAL	
1 ^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017	38	31	16	85	
1 ^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016	133	76	4	213	
1 ^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015	198	176	15	389	

Évaluation périodique des interventions du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec

Dans le cadre de l'évaluation des interventions du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec effectuée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, Les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) ont déposé un mémoire lors de la séance du 26 mars 2015. Dans le rapport des activités de l'année 2015, nous avions fait mention des actions réalisées par l'Office depuis la dernière évaluation en mars 2010. Au moment d'écrire ces lignes, les PPQ n'avaient pas reçu le rapport de la révision périodique des régisseurs de la RMAAQ.



Alternatives sur les outils de mise en marché

De nombreuses résolutions ont été votées depuis 2011 lors des assemblées générales afin de mettre en place des alternatives aux outils de mise en marché actuels. Après le dépôt d'un projet des PPQ qui faisait suite aux résolutions votées par les membres, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu une décision défavorable au projet de mise en marché équitable qui prévoyait le remboursement des frais d'entreposage en A.C. financé par un frais de mise en marché de 0,35 \$/minot, et a demandé de discuter à nouveau avec les producteurs pour :

« ...construire ensemble un projet de mise en marché des pommes dont le caractère équitable soit reconnu par la vaste majorité... ».

Cette décision a amené le conseil d'administration et la permanence des Producteurs de pommes du Québec à y consacrer de nombreuses heures au cours des dernières années. Les résultats obtenus via le sondage réalisé en 2016 ont démontré des avis partagés entre les producteurs quant aux options à mettre en place afin de répondre au défi de diminuer l'écart du coût entre les producteurs qui entreposent en atmosphère contrôlée et ceux qui vendent à l'automne.

Des analyses ont été effectuées afin d'avoir une meilleure compréhension des entreprises pomicoles québécoises. Nous avons décidé de partager avec vous les résultats de ces analyses. Comme vous pouvez le constater dans le graphique 13, les prix moyens payés aux producteurs pour les pommes ne permettent pas de couvrir les coûts supplémentaires associés à l'entreposage en A.C.

En analysant les différents types d'entreprises pomicoles pour les récoltes 2014-2015 et 2015-2016 (tableaux 6 et 7), on constate qu'une proportion importante des entreprises n'entreposent pas ou peu de pommes en atmosphère contrôlée.

Prix moyen pommes fraîches AC ---Prix moyen pommes fraîches REF Coût entreposage réfrigéré* --- Coût entreposage A.C., incluant Smartfresh et DPA 25.00 S 22,05 \$ 20,00 \$ 21,56 \$ 17.36 S 18,23 \$ 16.40 S 14.81 S 16.93 \$ 15.16 S 16,65 \$ 15,00 \$ \$/minot 15,43 \$ 13,12 \$ 11.90 S 10,00 \$ 5,00 \$ 2,99\$ 3,04\$ 2,82\$ 3,01\$ 2.84 \$ 3.07 S 1,00\$ 1.15 S 0.97 \$ - 0.94 S 0.92 \$ 1.01 \$ 2010 2011 2012 2013 2014 2015 Année récolte

Graphique 13. Prix moyens payés aux producteurs et coûts d'entreposage entre les années 2010 à 2015 pour les pommes fraîches

Sources: Relevé 1- Détermination du prix moyen (excluant les bornes), PPQ, Indexation du coût de production et FADQ Coût d'entreposage et A.c. selon le CDP 2006 et ses indexations pour 2010 à 2012 et le CDP 2011 et ses indexations pour 2013 à 2015

Ces entreprises sont en général de plus petite taille que les entreprises qui entreposent une partie plus importante des pommes en atmosphère contrôlée. Par contre, la majorité des producteurs sont d'avis que les producteurs qui entreposent en A.C. supportent une mise en marché ordonnée en évitant de créer des surplus en période automnale et ainsi maintenir une structure de prix intéressante pour tous. Comme le secteur connait une conjoncture économique favorable depuis les dernières années, l'intérêt pour un tel projet ne semble pas obtenir un appui important de la part d'une majorité de producteurs, particulièrement ceux qui n'entreposent pas en atmosphère contrôlée.

C'est pourquoi le conseil d'administration est d'avis qu'il serait difficile de mobiliser, dans les circonstances actuelles, une vaste majorité de producteurs pour la mise en place d'un outil de mise en marché permettant de diminuer l'écart du coût entre les producteurs qui entreposent en A.C. et ceux qui vendent à l'automne.

Tableau 6 et 7. Nombre de producteurs par strate de production selon le pourcentage d'entreposage de pommes fraîches en A.C.

Récolte 2014-2015					
Strates de production Volume total (% d'entreposage des pommes (pommes fraîches Nombre total de producteu fraîches en A.C.) et transformées)					
Pommes transformées seulement	444 700	83			
0%	492 322	121			
0,1 % à 25 %	447 745	36			
26 à 50 %	1 103 259	57			
51 à 75 %	2 807 503	98			
76 à 100 %	711 929	37			
Total	6 007 459	432			
Nombre de producteur total : 505					

Récolte 2015-2016					
Strates de production (% d'entreposage des pommes fraîches en A.C.)	Volume total (pommes fraîches et transformées)	Nombre total de producteur			
Pommes transformées seulement	601 320	100			
0%	529 431	108			
0,1 % à 25 %	438 881	27			
26 à 50 %	1 167 453	52			
51 à 75 %	2 284 131	76			
76 à 100 %	734 451	25			
Total	5 755 667	388			
Nombre de producteur total : 500					

Inspection de la pomme du Québec

Bilan de la qualité récolte 2016 présenté par Gestion Qualiterra inc.



Les statistiques suivantes sont tirées des rapports d'inspections réalisées du 1er septembre 2016 au 9 iuin 2017. Il n'y a eu aucun refus d'inspection au cours de la saison.

Durant l'année, trois agents autorisés ont reçu un premier avis pour l'absence de la date d'emballage sur les boîtes. En outre, cinq avis ont été donnés aux agents autorisés pour l'absence de logotype Pommes Qualité Québec (PQQ). De plus, quatre agents ont reçu des avis pour avoir emballé des pommes dans un contenant non conforme aux critères relatifs à l'emballage. De ces quatre agents, deux ont eu 5 points de démérite pour cette même raison au cours de la saison.

Seuls, deux agents autorisés ont cumulé 15 points de démérite et plus pour un même lot pour un problème de qualité. Un de ces lots a été remballé sous la catégorie Canada Commerciales, car la fermeté était inférieure aux critères de « PQQ ». En résumé, sur les 32 postes d'emballage qui ont fait l'objet d'inspections de pommes, sept ont cumulé 30 points de démérite et plus, alors que 13 postes n'ont eu aucun point.

Pour la première année, les inspecteurs ont fait le suivi de lots emballés sous la catégorie Canada Commerciales. Il y a eu 29 lots inspectés au cours de la saison 2016-2017. De ce nombre, quatre ne respectaient pas le minimum de la fermeté « PQQ ». Les autres lots cumulaient au moins 90 % de défauts sauf guatre d'entre eux. En effet, si les points de démérite avaient été en vigueur, quatre lots en auraient mérité. Ces lots avaient respectivement 70,50 %, 82,21 %, 82,43 % et 88,60 % de défauts de qualité alors qu'ils auraient dû en avoir au moins 90 %. Au global, 25 lots sur les 29 inspectés ne répondaient pas aux critères de qualité de « PQQ » et étaient correctement commercialisés sous la catégorie Canada Commerciales. En outre, il y a eu en moyenne 12,3 visites par entreprise au cours de la saison. 15 postes d'emballage ont été vus environ aux 2 semaines, 13 postes environ aux 2,5 semaines et 4 ont été aux 3 semaines. Par contre, il y a eu 8 postes sans inspection. Nous avons fait des inspections portant sur la fermeté uniquement sur 27 % des lots vus du 14 novembre 2016 au 13 janvier 2017. Par la suite, tous les lots ont été inspectés pour la qualité.

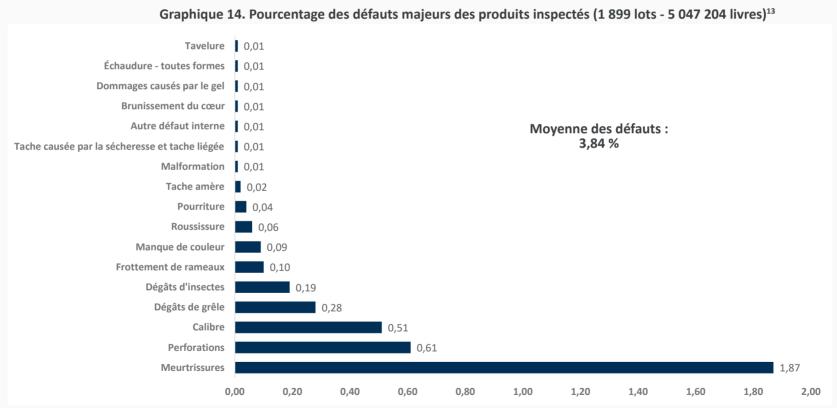
Au cours des 407 inspections réalisées, nous avons émis 400 points de démérite alors que c'était 625 points en 2015 - 2016. Les défauts de meurtrissures et de calibre sont responsables de l'émission de 135 points chacun. Le manque de fermeté suit

avec 45 points et le total des défauts 40 points. Les inspecteurs n'ont donné aucun point pour le brunissement vasculaire ou le manque de couleur. Globalement, les pommes étaient moins meurtries que l'an dernier alors qu'il y avait eu 310 points émis juste pour ce défaut. Nous avons inspecté 5,05 millions de livres de pommes pour la qualité et 358 137 livres pour la fermeté uniquement, soit 1 899 et 122 lots respectivement. La conformité à « PQQ » varie selon le type d'inspection. En effet, le niveau de conformité est de 92,9 % si on considère uniquement les lots en inspection de la qualité, mais il grimpe à 99,8 % en inspection de la fermeté exclusivement.

Les emballages en sac, filet ou panier représentaient 60 % du produit inspecté alors que les pommes vendues en plateau ou en vrac 40 %. Ces données comprennent les pommes inspectées pour la fermeté uniquement et la qualité. L'inspection de la

récolte 2016 se conclut par un pourcentage de défauts de 3,84 % alors que c'était 4,00 % pour la récolte 2015. La moyenne depuis 2003 est à 3,38 %. Les meurtrissures représentent le pire défaut avec 1,87 % toutes variétés confondues. Par contre, pour la variété McIntosh, ce défaut est à 2,45 % et l'ensemble des défauts de cette variété est à 4,44 %. Le graphique suivant présente la répartition des défauts de catégorie.

Pour la récolte 2016, la répartition en pourcentage selon le nombre de livres inspectées est la suivante : 32,2 % de la variété McIntosh, 21,1 % de Cortland, 19,9 % de Spartan, 18,2 % d'Empire et les autres variétés vues ont totalisé 8,5 %. C'est la variété Spartan qui cette année a la plus faible conformité à « PQQ » avec 94,5 %.

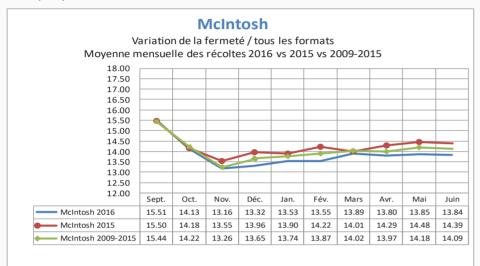


13. Concernent toutes les variétés, tous les formats et tous les emballeurs.

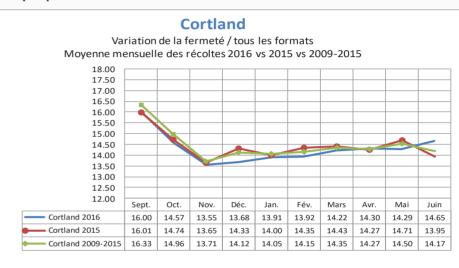
Source: Gestion Qualiterra inc.

La fermeté des quatre principales variétés a été moins bonne que celle des années antérieures, et ce toute l'année comme en témoignent les prochains graphiques. Seule la variété Spartan a été un peu plus ferme durant quelques mois.

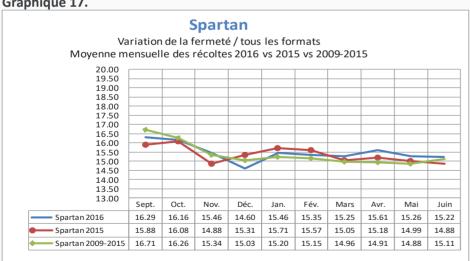
Graphique 15.



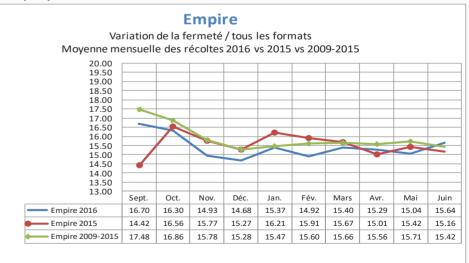
Graphique 16.



Graphique 17.



Graphique 18.



Source: Gestion Qualiterra inc.

Campagne de promotion 2016-2017

Investissement

331 740 \$ (incluant 100 000 \$ de l'AEPQ).

Objectif

Rappeler aux consommateurs les quatre variétés de pommes disponibles à l'année (Cortland, Empire, McIntosh et Spartan), faire connaître leurs attributs et utilisations particulières tout en invitant les consommateurs à se rendre au site de lapommeduquebec.ca.

Clientèle cible

Femmes 25 à 49 ans avec enfants, avec emphase sur les femmes 25 à 35 ans.

Axes de communication Bonnes à croquer toute l'année! & Bonnes à croquer et à cuisiner toute l'année!

Télévision

Quatre nouvelles publicités ont été réalisées par Gendron communication et narrées par M^{me} Julie DesGroseilliers, nutritionniste et porte-parole de la campagne « J'aime 5 à 10 portions par jour ». Chacune des quatre principales variétés avait une publicité qui y était consacrée. Nous présentions deux idées d'utilisation en cuisine et leurs caractéristiques distinctives.

McIntosh: Savourez la McIntosh du Québec toute l'année! Juteuse et acidulée, elle est succulente en compote. Mille et une recettes à lapommeduquebec.ca.

Empire: Savourez l'Empire du Québec toute l'année! Ferme et sucrée, elle est parfaite pour les boîtes à lunch. Mille et une recettes à lapommeduquebec.ca.

Cortland: Savourez la Cortland du Québec toute l'année! Elle fait de magnifiques salades car sa chair ne brunit pas. Mille et une recettes à lapommeduquebec.ca.

Spartan: Savourez la Spartan du Québec toute l'année! Avec son beau teint rouge, c'est une des plus croquantes. Mille et une recettes à lapommeduquebec.ca.

Puisque la campagne était exclusivement réseau, c'est-à-dire qu'elle était diffusée à travers tout le Québec en simultané, nous avons eu accès à un plus grand bassin de population et avons eu rejoindre davantage notre clientèle cible. De plus, le placement fait à Radio-Canada au sein d'émissions ayant des cotes d'écoute de plus d'un million nous permet d'avoir une plus grande portée.









Diffusion

Radio-Canada: 21 novembre au 18 décembre 2016 et du 9 janvier au 19 février 2017 (291 occasions).

Émissions : Tout le monde en parle, Unité 9, Les Enfants de la télé, L'épicerie, Les pêcheurs, Les pays d'en haut, En direct de l'univers, District 31, Mémoires vives, etc.

Intégration dans Ricardo : Semaine du 6 février 2017.

Intégration au contenu d'une émission : Filet de porc aigre-doux aux pommes.

Artv / RDI / Explora : 21 novembre au 18 décembre 2016 et du 9 janvier au 19 février 2017 (1 347 occasions).

Télé-Québec : 26 octobre au 11 décembre 2016 et du 9 janvier au 9 avril 2017 (257 occasions).

Co-commandite – Émission Cuisine futée Parents pressés.

Intégration au contenu d'une émission en avril : Beignets de pommes au four.

Résultats:

Télévision (Radio-Canada, ARTV, RDI, EXPLORA): 105 147 900 impressions. Intégration Ricardo: 1 180 500 impressions Télévision (Télé-Québec): 42 000 000 impressions.

Total: 148 328 400 impressions.

^{*}Impressions : le nombre de visionnements des publicités dans les différents foyers au Québec calculé avec les cotes d'écoute et les visionnements sur le Web.

Web

Publicité télé sur Tou.tv : / Facebook Vidéo / Vidéo programmatique TVA : du 14 au 27 novembre 2016 / du 5 au 18 décembre 2016 / du 16 au 29 janvier 2017 / du 6 au 19 février 2017.

Pratico-Pratiques:

Production d'une capsule vidéo incluant quatre recettes de bouchées avec des pommes du Québec et publications de celles-ci sur les réseaux de Pratico-Pratiques :

- 1- Pommes et canard fumé
- 2- Tartare de saumon, pommes, noix de pin et sirop d'érable
- 3- Arancinis de pomme et tomme de grosse-île, compote au bacon
- 4- Crostini de pommes, brie et noix

Résultats : 3 622 000 impressions et 56 032 vues au total.

Réseaux sociaux

Grâce au grand concours Gagnez 1 an d'épicerie, nous avons encore une fois obtenu des résultats impressionnants. Ce concours demandait aux consommateurs de remplir un quiz de quatre questions. Le quiz était en ligne de la fin septembre à mars 2017. Le grand prix à gagner: 1 an d'épicerie (valeur de 5 200 \$).

Plusieurs autres concours entre octobre 2016 et mars 2017 ont permis d'augmenter le nombre de fans Facebook puisqu'on leur demandait d'aimer et de partager ces concours. Les prix offerts étaient: 10 cartes-cadeaux de 200 \$ en épicerie.

Résultats : Plus de 8 000 nouveaux fans de la page Facebook de Pommes Qualité Québec (102 445 fans à ce jour) et 176 099 inscriptions au concours Gagnez 1 an d'épicerie, dont 25 594 inscriptions uniques.



Vidéos

Une vidéo expliquant la production de pommes et une seconde expliquant la marque de commerce Pommes Qualité Québec ont été tournées en septembre 2016 avec M^{me} Julie Desgroseillliers.

Vidéo production : 18 583 vues sur Youtube et Facebook de Pommes Qualité Québec Vidéo Pommes Qualité Québec : 2 920 vues sur Youtube et Facebook de Pommes Qualité Québec.





Autres promotions

Au cours de la dernière année, nous avons fait plusieurs autres activités promotionnelles et des partenariats, En voici un résumé :

- Club des petits déjeuners: 278 écoles, 17 000 enfants, 2 348 050 déjeuners servis par année, 50 caisses par semaine sont envoyées gracieusement par Pommes Qualité Québec au Club, soit environ 252 000 pommes.
- En commandite, c'est plus de **359 caisses de pommes** qui ont été remis dans plus de 70 événements, dont le Grand défi Pierre Lavoie.
- Partenaire de la campagne J'aime 5 à 10 portions de fruits et légumes par jour de l'Association québécoise de la distribution de fruits et de légumes.
- **8 entreprises pomicoles** ont pris part à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'UPA.
- Deux infolettres transmises à plus de 100 000 abonnés en octobre 2016 et février 2017.
- Nous avons été présents dans quatre revues différentes : Montréal enSANTÉ,
 Pratico-Pratiques, Cuisine futée parents pressés (le magazine) et calendrier distribué dans Les Débrouillards et Les Explorateurs.

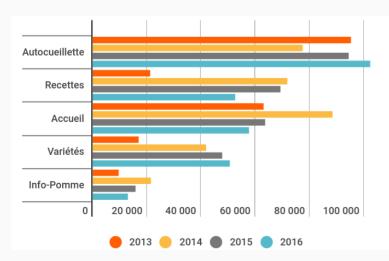
- Des modifications à la section autocueillette ont été apportées pour mettre en valeur les différentes entreprises et les services offerts.
- Achat de licences de huit nouvelles recettes au magazine Pratico-Pratiques.
- Ajout de nouvelles variétés sur notre site Internet.

Site consommateur lapommeduquebec.ca*

Graphique 19. Nombre de visites et de visiteurs uniques.



Graphique 20. Sections les plus consultées (pages vues).

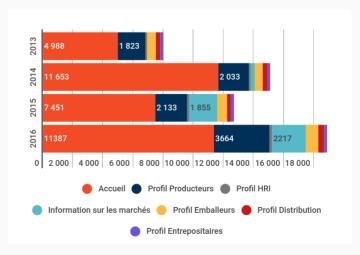


Site industrie lesproducteursdepommesduquebec.ca*

Graphique 21. Nombre de visites et de visiteurs uniques.



Graphique 22. Sections les plus consultées (pages vues).

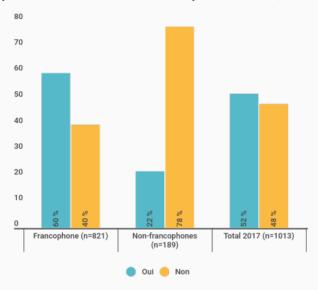


^{*}Nous analysons les statistiques des sites Internet selon une période différente de l'année financière, afin que l'achalandage soit associé à la bonne récolte, soit du 1 septembre au 31 août.

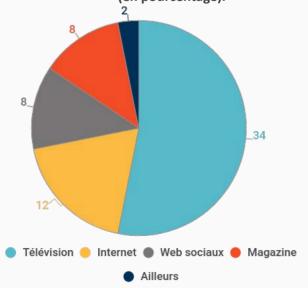
Sondage Léger Marketing

Pour une huitième année consécutive, Les Producteurs de pommes du Québec ont mandaté la fime Léger Marketing afin de réaliser un sondage sur la notoriété de la marque de commerce Pommes Qualité Québec et de notre campagne promotionnelle.

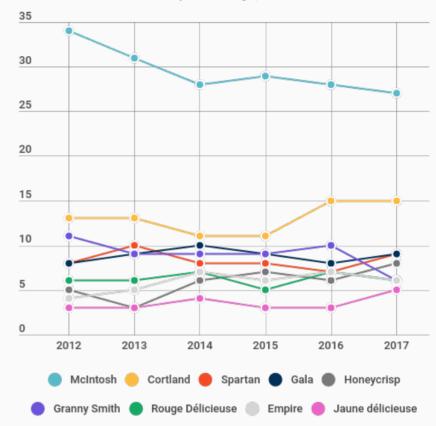
Graphique 23. Connaissez-vous la marque Pommes Qualité Québec?



Graphique 24. Répartition des médias dans lesquelles les répondants ont vu, lu ou entendu de la publicité portant sur les Pommes Qualité Québec (en pourcentage).



Graphique 25. Quelle est votre pomme à croquer préférée? (répartion en pourcentage)



Graphique 24: Statistiques pour les francophones seulement (n=821). Les répondants peuvent indiquer plusieurs mentions, donc le total peut dépasser le 100 %. Dans le questionnaire, des exemples des publicités sont présentés aux répondants.

Graphique 25. Statistiques pour tous les répondants (n=1 013) (francophones et non-francophones). Une seule réponse possible.

Méthodologie: La présente étude a été effectuée par le Web du 10 au 14 avril 2017 auprès d'un échantillon aléatoire de 1 013 Québécois(es) âgés de 18 ans et plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais.

Note: Il est important de rappeler que nos publicités tv, nos sites Web et nos médias sociaux sont en français seulement. Ce qui explique l'écart entre les francophones et les anglophones. De plus, depuis quelques années, nous n'avons pas fait de panneaux d'affichage sur les bordures de routes ou sur les autobus.

Hôtels, restaurants et institutions

Formations dans les écoles

La formation sur les pommes du Québec a été donnée par M^{me} Isabelle Ferland, consultante au développement des marchés HRI, dans plusieurs écoles à travers la province aux futurs chefs cuisiniers et pâtissiers.

Bilan des formations 2016-2017:

- 12 écoles visitées
- 14 formations données
- 42 minots de pommes cuisinées
- 350 étudiants.

Les gagnants du concours version 2017 :

- Volet cuisine: David Giroux, École hôtelière des Laurentides (Filets de porc farcis aux pommes et pommé, enrobage de noisettes et pommes, sauce gastrique à la liqueur de pomme, carottes rôties, chou à la flamande à ma façon et échalotes caramélisées).
- Volet pâtisserie : Phillip Dixon, École des métiers de Saint-Jean-sur-Richelieu (Tartelette de pommes pochée au cidre).

Panel

Une journée de travail a été organisée en novembre 2016 avec des intervenants du secteur, les producteurs, les emballeurs, les membres de la permanence et la consultante en développement des marchés. Cette rencontre a permis d'étudier les besoins, les attentes, les opportunités, les contraintes et autres demandes de ce secteur en particulier.

Les principales conclusions de cette journée :

- Mieux connaître les pommes du Québec et leurs producteurs rapprocher le producteur de l'utilisateur;
- Passer par les chefs pour promouvoir les pommes, ils sont un bel outil, une bonne vitrine de promotion;
- Trouver de nouvelles utilisations pour les pommes;
- Valorisation des pommes par variété, par utilisation pour différents types de recette.































À GAGNER 1 des **4 TABLÉES GOURMANDES SOUS LES POMMIERS**













es activités générales



Planification stratégique de la filière pomicole québécoise 2018-2022

Une nouvelle planification stratégique de la filière pomicole québécoise a été élaborée¹⁴ au cours de la dernière année par les partenaires de la filière pomicole. Cette planification stratégique vise la période 2018 à 2022 et comporte cinq cibles:

	Cibles	Orientations stratégiques
E	Besoins du marché, positionnement et promotion	Se doter d'une stratégie concertée de positionnement et de promotion des pommes du Québec en vue d'accroître les parts de marché
	Soutien et production pomicole	Accroître la productivité et la rentabilité des entreprises pomicoles et optimiser l'adéquation de l'offre-conseil et de la recherche et développement avec les besoins de la filière
	Variétés prometteuses et modernisation des vergers	Mettre en œuvre une stratégie concertée de sélection des variétés prometteuses et de modernisation des vergers en vue d'augmenter les parts de marché des pommes du Québec et la rentabilité des entreprises
	Commercialisation, emballage et transformation	Assurer la compétitivité de l'emballage, l'optimisation de l'entreposage, l'innovation en transformation et la qualité des pommes pour répondre aux besoins du marché
	Coordination sectorielle et support de l'État	Améliorer la coordination, la cohésion et la communication sectorielles et obtenir l'appui de l'État afin de permettre un développement sectoriel coordonné

Les partenaires débuteront les travaux pour la mise en place du plan de travail de la première année dans les prochains mois.

Mission

La Table filière pomicole du Québec est un forum de concertation regroupant les membres des maillons de l'industrie et de l'État. Dans le but de garantir la prospérité du secteur, son rôle de leader consiste à élaborer et coordonner la mise en œuvre des stratégies sectorielles en vue d'offrir des pommes de qualité supérieure répondant aux exigences des clientèles.

Vision:

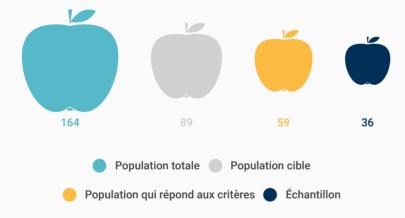
La filière pomicole québécoise rassemble et appuie, autour d'objectifs de développement communs, des entreprises performantes, innovantes et responsables. À l'écoute des besoins de ses différentes clientèles, elle se démarque par une offre constante de variétés de pommes de qualité supérieure au goût distinctif produites localement en concordance avec ses valeurs - bienfaits santé, pérennité économique et environnementale, équité, excellence et savoir-faire.



Sécurité du revenu

Étude sur le coût de production de la pomme tardive au Québec en 2016

Le Centre d'étude sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a réalisé, pour le compte de La Financière agricole du Québec, l'étude sur le coût de production de la pomme tardive au Québec pour l'année 2016. Des 164 entreprises pomicoles assurées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), 89 entreprises répondaient à la taille visée par l'étude, soit 1160 à 5300 unités-arbres. 59 entreprises répondaient aux critères de spécialisation. De ces entreprises, 36 ont été sélectionnées aléatoirement pour l'échantillon final.



Le portrait des entreprises enquêtées au cours des dix dernières années a beaucoup évolué. Ainsi, on assiste à des avancées importantes au niveau du rendement des entreprises. Celui-ci est ainsi passé de 17,5 à 25,9 t/ha entre 2006 et 2016. On observe de plus que les vergers se sont modernisés. Les pommiers nains et semi-nains, qui comptaient pour 57 % des unités-arbres en 2006 comptent maintenant pour 80 % des unités-arbres.

Les résultats finaux de l'étude sur le coût de production de la pomme tardive seront connus au cours de l'année 2018.

Tableau 8. Évolution du rendement entre 2006 et 2016

Type de rendement	2006	2011	2016
Rendement (kg/U.R.)	198,8	239,1	274
Rendement (t/ha)	17,5	22,6	25,9

Source: CECPA

Tableau 9. Évolution du type de pommiers entre 2006 et 2016

Type de pommiers	2006	2011	2016
Standards (% U.R.)	43%	34%	20%
Nains et semi-nains (% U.R.)	57%	66%	80%

Source: CECPA

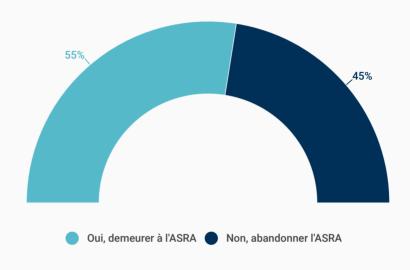
Assurance stabilisation des revenus agricoles

Au cours du printemps 2016, les entreprises pomicoles adhérentes à l'ASRA ont eu l'occasion de se prononcer sur l'avenir de ce programme. Ce vote faisait suite à l'annonce du ministre de l'Agriculture sur la bonification des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus et à une lettre de La Financière agricole du Québec qui demandait au secteur de faire un choix entre conserver l'ASRA ou y renoncer. Ainsi, 68 % des adhérents (131 des 194 adhérents) ont exercé leur droit de vote pour un résultat partagé de 55 % en faveur de demeurer à l'ASRA et 45 % pour son abandon.



Malgré le fait que le secteur a choisi de demeurer à l'ASRA, un problème important demeure, celui de l'arrimage cumulé, qui remet en cause la sécurité du revenu des fermes pomicoles en cas de chute de prix significative. Les Producteurs de pommes du Québec ont demandé une rencontre avec le ministre afin de pouvoir lui expliquer la situation et lui rappeler que le conseil d'administration de la FADQ a déjà pris une position dans le dossier et qu'il avait recommandé que les arrimages cumulés soient considérés pour une période maximale de trois années. D'ailleurs, le secteur pomicole est devenu, avec le retrait de certains secteurs au programme, le seul a être visé par cette problématique.

Graphique 26 : Souhaitez-vous que le secteur de la pomme demeure assurée au programme ASRA?



Assurance récolte

La Financière agricole révise actuellement ses couvertures d'assurance récolte. Elle a donc invité les différents secteurs à lui transmettre des propositions. Les PPQ ont fait parvenir les recommandations suivantes :

- Prix unitaires :
 - Actuellement basés sur des frais engagés;
 - Offrir une autre option basée sur la valeur du produit;
- Amélioration de la méthodologie utilisée dans l'établissement du rendement par unité-arbre;
- En plus d'offrir l'abandon avec l'option de garantie 80 %, offrir aux producteurs l'abandon avec les options 60 % et 70 %;
- Offrir l'option multisites afin de permettre aux producteurs d'assurer des parcelles distinctes lorsque celles-ci ne sont pas contigües;
- Offrir l'admissibilité aux travaux urgents (brûlure bactérienne) pour les options inférieures à 80 %.

Une rencontre avec la FADQ est prévue dans les prochains mois pour discuter des propositions des PPQ.

Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec

En juin 2017, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a annoncé le renouvellement du programme jusqu'au 31 mars 2021. Tous les producteurs possédant 0,2 ha et plus de verger enregistré au MAPAQ ont obtenu une lettre du ministère qui les informait de la reconduction du programme avec les différents paramètres. Nous espérons que les producteurs concernés profiteront du programme pour améliorer leur verger et renouveler leur éventail de variétés.

3 volets sont en vigueur, soit :

- 1) Volet 1 : appui à l'arrachage de pommiers;
- 2) Volet 2 : appui à la replantation de pommiers;
- Volet 3 : Appui au réseau d'essai de cultivars;

L'aide financière accordée pour l'arrachage (volet 1) peut atteindre un maximum de 1 600 \$ par hectare.

En ce qui concerne l'aide financière accordée pour couvrir les dépenses liées à la replantation (volet 2) des vergers de pommiers (achat d'arbres, clôtures, tuteurage, irrigation, plantation, installation) celle-ci peut atteindre les maximums suivants :

- 8 800 \$ par hectare pour un projet dont la densité de replantation est plus grande que 2000 arbres par hectare;
- 6 600 \$ par hectare pour un projet dont la densité de replantation se situe entre 950 et 2000 arbres par hectare;
- 4 400 \$ par hectare pour un projet dont la densité de replantation se situe entre 600 et 949 arbres par hectare;

À noter que certaines exclusions concernant des variétés et des porte-greffes sont toujours en vigueur. Pour plus de détails, veuillez consulter le programme ou votre répondant régional du MAPAQ.

L'aide financière maximale qui peut être accordée pour les volets 1 et 2 du programme est de 50 000 \$ par numéro d'identification ministériel (NIM) pour la durée du programme, mais tient compte des déboursés depuis la mise en place du programme en juin 2015.

Nous vous incluons les statistiques provenant du MAPAQ pour l'année financière finissant le 31 mars 2017, ainsi que les statistiques du document de rencontre destiné au ministre de l'Agriculture et présenté à son attachée politique (Tableaux 10 et 11)

Tableau 10. Statistiques du Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec (aide financière du fédérale)

	Arrachage			
Année	Nombre de projets	Superficies (ha)	Montant versé (\$)	
2008-2009	90	205,86	905 784 \$	
2009-2010	142	289,55	1 274 036 \$	
2010-2011	105	239,07	1 051 896 \$	
2011-2012	011-2012 183		1 524 408 \$	
Total	520	1080,94	4 756 124 \$	

Source: MAPAQ

Demandes des PPO

Les PPQ croient que le Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec devrait tenir compte des paramètres suivants pour faciliter l'adhésion au programme et permettre à l'industrie de donner un sérieux coup de barre pour améliorer sa performance et, par le fait même, être en position de se mesurer à la compétition.

Volet replantation

- o Programme d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2017;
- o Maximum de 62 500 \$/entreprise sans tenir compte des déboursés par entreprise depuis juin 2015;
- o 1 hectare arraché pour 1 hectare replanté;
- o Prévoir 6 ans pour pouvoir arracher et replanter;
- o Montant de base : 2500 \$/ha;
- o En plus un montant à l'arbre : 4 \$/arbre;
- o Maximum : 12500 \$/hectare;o Minimum de 450 arbres/hectare;

- o Récupérer le reste des budgets pour financer les autres opérations du verger comme la mécanisation, l'irrigation et l'automatisation;
- o S'assurer que les nouvelles variétés prometteuses soient validées dans le réseau RÉCUPOM.

Volet arrachage

o Maintien du volet en place présentement avec les mêmes paramètres.

Appui au réseau d'essai de cultivars

o Maintien du volet en place présentement avec les mêmes paramètres.

Tableau 11. Statistiques du Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec (aide financière du provincial)

	Arrachage			Replantation				
Année	Nombre de projets	Superficies (ha)	Montant versé (\$)	Nombre de projets	Superficies (ha)	Montant versé (\$)	Montant versé (\$)	Réseau d'essai de cultivars
2007-2008	0	0	0\$	N/D	N/D	49 495,05 \$	49 495,05 \$	0
2008-2009	0	0	0\$	2	3,58	11 946,00 \$	11 946,00 \$	20 000 \$
2009-2010	0	0	0\$	19	26,22	115 325,25 \$	115 325,25 \$	20 000 \$
2010-2011	0	0	0\$	32	47,41	194 824,71 \$	194 824,71 \$	20 000 \$
2011-2012	5	4	6 531,20 \$	49	93,41	395 023,30 \$	401 554,50 \$	20 000 \$
2012-2013	57	85	136 067,20 \$	86	113,97	509 611,69 \$	645 678,89 \$	20 000 \$
2013-2014	48	80	127 984,77 \$	83	97,55	524 236,32 \$	652 221,09 \$	20 000 \$
2014-2015	35	35	56 765,60 \$	67	79,92	420 745,64 \$	477 511,24 \$	20 000 \$
2015-2016	49	89	141 808,00 \$	9	5,28	43 102,00 \$	184 910,00 \$	20 000 \$
2016-2017	80	105	167 438,50 \$	44	37,76	203 111,20 \$	370 549,70 \$	20 000 \$
Total	274	397,87	636 595 \$	391	505,10	2 467 421 \$	3 104 016 \$	180 000 \$

Source: MAPAQ

Implication au niveau canadien

En plus de l'implication des Producteurs de pommes du Québec au sein du Groupe de travail de la pomme du Conseil canadien de l'horticulture (CCH), M^{me} Levasseur siège au conseil d'administration du CCH. Les dossiers qui ont retenu l'attention du Groupe de travail au cours de la dernière année sont les suivants :

Les projets de recherche pour la **prochaine grappe agroscientifique**, qui, on l'espère, sera financée par le **Partenariat canadien pour l'agriculture** et qui débutera en 2018, ont été sélectionnés. Les 3 projets de recherche sont les suivants :

- Pratiques d'entreposage postrécolte pour améliorer la qualité et réduire les pertes (DeEll);
- Pratiques de lutte durable contre les ravageurs de la pomme au Canada (Blatt);
- Prochaine génération de vergers optimisés pour la mécanisation et la réduction des intrants en pesticides et main-d'œuvre (Cline and Chouinard).

Les membres du comité ont travaillé sur une initiative visant la mise en place d'un **programme national de plantation et de replantation de vergers**. Ce programme permettrait aux producteurs de pommes d'obtenir un congé d'intérêt pour les nouvelles plantations et pour des investissements reliés à l'entreposage des pommes pour une période de 10 ans (5 ans d'investissement et 5 ans de congé d'intérêt). Selon les analyses, ce programme permettrait de faire économiser 66 millions de dollars à l'industrie sur une période de 10 ans.

Les membres du comité pomme ont revu l'entente concernant l'administration des exemptions ministérielles signée par toutes les provinces productrices de pommes en 2006, afin de s'assurer qu'elle répond toujours à la réalité et aux besoins du marché. Celle-ci sera signée de nouveau dans les prochains mois.

La réunion d'été de l'industrie pomicole canadienne s'est déroulée cet été dans la région des Laurentides. Merci aux commanditaires et à l'appui important des Producteurs de pommes des Laurentides et plus particulièrement de M. Éric Rochon pour la réalisation de ce bel événement.





Lors de la compétition 2017 du Royal Winter Fair à Toronto, cinq entreprises pomicoles québécoises se sont inscrites. Voici donc les résultats par variété pour les participants du Québec.

Nous tenons à féliciter tous les lauréats et les participants!



McIntosh

- 1. Arthur Cauchon, Ferme Arthur Cauchon
- 3. Dragos Luroaia, Les Domaines Roka Inc.

Empire

1. Arthur Cauchon, Ferme Arthur Cauchon

Cortland

2. Suzie Marquis, Verger Suzie Marquis

Honeycrisp

- 2. François Turcotte, Verger François et Luc Turcotte
- 3. Sylvain Caouette et Diane Lemieux, Vergers et Jardins Caouette
 - 4. Arthur Cauchon, Ferme Arthur Cauchon



Protection de la santé et environnement

Réévaluation de plusieurs pesticides

Au cours des deux dernières années, les PPQ ont fait de nombreuses représentations auprès de l'Agence de règlementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour le maintien de l'homologation et de l'utilisation de plusieurs matières actives utilisées en pomiculture. Le Captane (Captan, Maestro), la cyperméthrine (Ripcord, Mako, Up-Cyde), la lambda-cyhalothrine (Matador, Silencer) et le phosmet (Imidan) font partie des pesticides réévalués. L'ARLA propose leur abandon ou l'imposition de restrictions importantes en pomiculture compte tenu de leurs risques. Les décisions finales pour ces produits sont toujours attendues et de nombreuses réévaluations sont prévues au cours des prochaines années. Les Producteurs de pommes du Québec vont poursuivent leurs démarches avec les autres secteurs horticoles afin de revendiquer le maintien des outils de gestion phytosanitaires efficaces actuellement disponibles.

Projet de règlement modifiant le Code de gestion des pesticides

Le ministère du Développement durable, de l'environnement de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a dévoilé en 2015 la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018, qui vise à réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque et prévoit une justification agronomique pour les matières actives à risque. Le ministère a déposé au courant de l'été un projet de règlement modifiant le Code de gestion des pesticides. Les PPQ ont déposé une lettre au ministère pour lui faire part des préoccupations concernant ce projet de règlement. Entre autres, nous avons signifié notre appui à l'Union des producteurs agricoles qui s'oppose aux modifications règlementaires prévues à l'article 74.1 concernant la justification agronomique des produits visés. Les PPQ se rallient à la proposition de l'UPA d'ajouter au plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) une gestion optimale des pesticides jugés plus à risque visés actuellement par une justification agronomique dans la proposition de modification du Code.

Plan d'action des PPQ et des partenaires de l'industrie pour donner suite à l'étude de l'IRSST

L'étude de l'IRSST « Prévention des risques liés aux pesticides chez les producteurs de pommes — État des lieux et actions à mener pour une meilleure protection individuelle » a permis de conclure que les producteurs de pommes n'ont pas assez d'information claire sur les risques liés aux pesticides et sur la meilleure façon de s'en protéger. À la suite de ce constat, les PPQ ont décidé de mettre sur pied, avec des partenaires de l'industrie, un comité de suivi afin de pouvoir mettre en place des actions concrètes qui permettront de sensibiliser et mieux former les producteurs de pommes. De nombreuses actions sont à prévoir dans les prochains mois.

La production fruitière intégrée (PFI)

Pour une gestion écologique des vergers au Ouébec

La demande de la population pour des aliments produits selon des méthodes plus écologiques est en constante croissance. Il est donc primordial de continuer à promouvoir le programme PFI auprès des producteurs et d'appuyer ceux-ci dans l'adoption d'un mode de production de pommes responsable. La mise en œuvre du programme fait d'ailleurs partie des objectifs de la nouvelle planification stratégique de la filière 2018-2021.

Un dépliant est présentement en développement, en partenariat avec l'IRDA, dans le but de faire connaître le programme auprès des consommateurs.

Les outils en PFI sont mis à jour continuellement : le cahier des charges en PFI, le guide de référence en PFI, l'affiche annuelle en PFI (incluant le guide des traitements foliaires), les communiqués du RAP, CIPRA, Sage-Pesticides, le logiciel Profitabilité, etc.

Consultez, le site Internet de l'IRDA (<u>web2.irda.qc.ca/reseaupommier</u>) et celui d'Agri-Réseau (<u>www.agrireseau.qc.ca</u>).



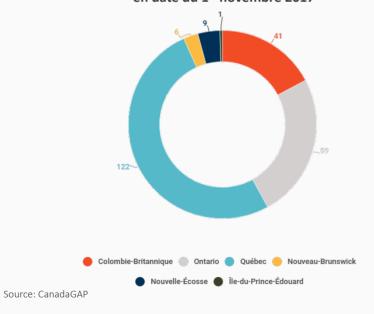
Rapport annuel 2017

Salubrité à la ferme

Faits saillants

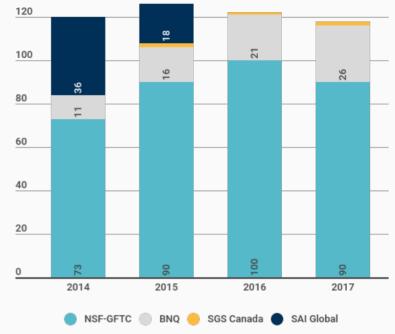
- Au Canada, 1 757 entreprises possèdent une certification CanadaGAP¹⁴;
- Au Québec, on compte 118 entreprises pomicoles certifiées sur un total de 408 entreprises horticoles certifiées (29 %);
- 826 entreprises de fruits de vergers et vignobles sont engagées dans le programme CanadaGAP dans l'ensemble du Canada;
- Le groupe de cultures Fruits de vergers et vignobles représente toujours la plus grande proportion d'entreprises horticoles engagées dans le programme au Canada (24 %);
- En 2017, le résultat moyen canadien de l'audit pour le groupe Fruits de vergers et de vignobles est de 93,97 % soit le plus haut résultat jamais atteint par le groupe. Le groupe Produits de serre obtient le meilleur résultat avec 95,55 %.

Graphique 27. Répartition du nombre d'entreprises certifiées CanadaGAP au Canada pour la production, l'emballage et l'entreposage de pommes en date du 1^{er} novembre 2017



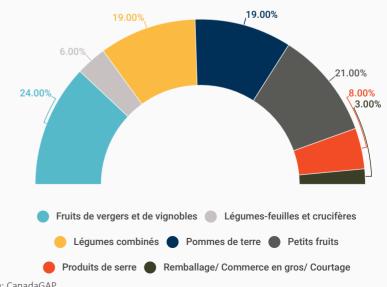
¹⁴ En date du 1^{er} novembre 2017

Graphique 28. Nombre de producteurs, d'emballeurs et d'entrepositaires de pommes certifiés CanadaGAP au Québec au 1^{er} novembre 2017.



Source: CanadaGAP

Graphique 29. Proportion de participants au programme CanadaGAP selon le groupe de cultures au Canada au 31 août 2017.



Source: CanadaGAP

Recherche et environnement

Soucieux de contribuer à la revitalisation du secteur de la production par une amélioration de la productivité des entreprises pomicoles, Les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) ont poursuivi leur implication au niveau de la recherche et du transfert technologique (tableau 12). Pour l'année financière 2016-2017 les PPQ ont investi près de 39 750 \$15.

Tableau 12. Projets de recherche et de transfert technologique appuyés financièrement par Les Producteurs de pommes du Québec pour l'année financière 2016-2017

Projets	Collaborateurs	Objectifs	Références	Appuis financiers
Réseau d'essai de cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM)		Vérifier l'adaptation à notre climat de nouveaux cultivars et porte-greffes de pommiers réputés prometteurs localement ou à l'étranger.	agrireseau.qc.ca	MAPAQ, AAC
Entente de contribution à l'IRDA pour les projets de recherche en PFI en pomiculture	IRDA, PPQ.	Soutenir des activités de recherche, développement et transfert en production fruitière intégrée au verger expérimental de St- Bruno.	irda.qc.ca	
Optimisation des technologies d'entreposage pour améliorer l'efficacité, réduire la consommation énergétique et accroître la disponibilité des pommes canadiennes pour les marchés intérieurs et extérieurs. (Jennifer DeEll)	Ministère de l'Ontario, CCH, PPQ, OAG, BCFGA.	Élaborer des méthodes de prévention des lésions aux pommes causées par le CO2 en atmosphère contrôlée, sans utiliser la diphénylamine (DPA); Déterminer la quantité de résidus de DPA dans les installations d'entreposage; Optimiser les différents types d'entreposage pour les variétés Honeycrisp et Gala; Déterminer les effets de la rapidité de refroidissement sur la qualité des pommes après l'entreposage.	hortcouncil.ca	AAC
Amélioration de la gestion de l'entreposage des fruits de vergers à l'aide de prévisions sur la qualité des fruits basées sur les conditions climatiques lors de la récolte (Gaétan Bourgeois)	AAC, CCH, PPQ, OAG, BCFGA, Lassonde, Les Vergers Leahy.	 Faire l'inventaire des données disponibles en provenance de l'industrie ou de projets antérieurs sur la qualité des pommes à la récolte (fermeté, contenu en solides solubles, index d'amidon) et les désordres physiologiques après la récolte des principaux cultivars; Obtenir des données supplémentaires sur la qualité des pommes et les désordres physiologiques des principaux cultivars; Évaluer des modèles bioclimatiques existants sur la qualité des pommes et les désordres physiologiques lors de l'entreposage et développer ou mettre à jour d'autres modèles; Intégrer des modèles bioclimatiques dans un système informatique basé sur les conditions climatiques afin de fournir de l'information à jour et d'obtenir rapidement les commentaires de l'industrie. 	hortcouncil.ca	AAC
Performance de la Honeycrisp avec les nouveaux porte-greffes (John Cline)	Université de Guelph, CCH, PPQ, OAG, BCFGA.	 Mesurer la précocité et la performance de nouveaux porte-greffes et les comparer aux standards de l'industrie; Déterminer les effets du porte-greffe sur les désordres reliés au déficit en calcium, la physiologie de l'arbre et le potentiel de conservation du fruit; Évaluer la productivité des porte-greffes plus vigoureux en portant une attention particulière à la compatibilité avec le greffon. 	producteurs de pommes du que bec. ca	AAC
Nouveaux biopesticides pour les maladies post-récoltes des fruits à pépins (Louise Nelson)	Université de la Colombie- Britannique, CCH, PPQ, OAG, BCFGA.	Déterminer l'efficacité des bactéries antagonistes dans des conditions d'entreposage variées et avec plusieurs variétés de fruits; Déterminer les concentrations optimales d'antagonistes et le moment idéal pour les appliquer; Déterminer les effets des antagonistes sur la qualité des fruits; Déterminer le rendement des antagonistes utilisés seuls ou avec d'autres agents chimiques; Déterminer l'aptitude des antagonistes pour un développement commercial.	hortcouncil.ca	AAC
Détection accélérée des virus	Vineland Research and Innovation Centre (VRIC)	Afin d'accélérer le processus de détection des virus dans les arbres fruitiers, une nouvelle technologie développée par l'ACIA permet d'utiliser la nouvelle génération de séquençage de l'ADN pour déterminer rapidement si une plante a une infection virale dommageable. Afin de pouvoir utiliser cette technologie par le secteur privé, l'ACIA travaille en partenariat avec le VRIC pour assurer des vérifications parallèles et indépendantes de cette technologie.		
Étude des impacts d'une hausse du salaire minimum pour le secteur agricole	Forest Lavoie Conseil, AGRIcarrières, UPA, PPQ, plusieurs fédérations	Répertorier et expliquer les impacts possibles d'une hausse importante du salaire minimum sur la compétitivité de différents secteurs de l'agriculture québécoise afin d'élaborer des stratégies d'atténuation des impacts selon le cas.	www.agricarrieres.qc.ca	Plusieurs partenaires

¹⁵ Cette somme inclut l'argent payé aux organismes de recherche pour la réalisation des projets et contient de plus, le temps et les frais financiers des ressources humaines et des administrateurs des PPQ impliqués dans le RECUPOM.

Main d'œuvre

Main d'œuvre étrangère

Au printemps 2016, le gouvernement fédéral a apporté une modification qui a permis de réduire le délai de traitement des dossiers de 20 à 8 semaines. Nous avons demandé l'intervention de l'UPA dès qu'un producteur nous rapportait un délai indu pour s'assurer que la directive qui nous avait été confirmée par le cabinet du ministre John McCallum soit appliquée. En général les délais ont été raisonnables. Nous avons travaillé avec l'UPA sur le dépôt d'un mémoire lors du comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sur les TET. Le 19 septembre 2016, le rapport du comité a été déposé à la Chambre des Communes. Les recommandations du Comité préconisent une efficience accrue dans la gestion du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) au regard notamment, des délais et des procédures administratives.

Le 13 décembre 2016, les ministres de l'Immigration et du Travail, John McCallum et MaryAnn Mihychuk, ont annoncé les « premières étapes » d'une série « d'importants changements » au PTET. Dont l'abolition de la limite des 48 mois qui accélérera le traitement des demandes de permis de travail. La mise en œuvre immédiate de cette recommandation est essentielle pour conserver l'expertise des TET. Lors de l'Assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec (PPQ) tenue le 26 janvier dernier, une résolution sur l'application du programme des travailleurs étrangers temporaires (TET)- volet agricole fut adoptée unanimement.

Cette résolution a été acheminée au ministre Ahmed D. Hussen, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada. Les PPQ ont demandé à ce ministère de mettre en application immédiatement les recommandations du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sur les TET, afin de faciliter la venue des TET et éviter les délais connus depuis les trois dernières années.

Voici quelques-unes des demandes concrètes des Producteurs de pommes du Québec :

- O Qu'Emploi et Développement social Canada examine le processus de demande d'étude d'impact sur le marché du travail, en vue d'augmenter la vitesse et l'efficience par un allègement administratif;
- Qu'Emploi et Développement social Canada mette sur pied un programme « employeur de confiance », de façon à réduire les délais de traitement des études d'impact sur le marché du travail pour les employeurs ayant fait preuve de fiabilité dans leur utilisation du PTET par un allègement administratif;
- o Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada intervienne immédiatement pour mettre fin à l'obligation d'obtenir un permis de travail associé à un employeur donné, et qu'il prenne les mesures nécessaires afin de s'assurer que la main-d'œuvre étrangère soit utilisée dans le cadre des dispositions existantes du processus d'études d'impact sur le marché du travail, incluant les restrictions en termes de secteurs d'activités et de régions géographiques.

Les pomiculteurs font appel aux travailleurs étrangers temporaires puisqu'il est extrêmement difficile de trouver des travailleurs locaux pour pourvoir à ces postes. Toutefois, il demeure urgent pour la saison de végétation 2018 et les suivantes de s'assurer que les travailleurs étrangers temporaires (TET) arrivent au pays avec tous les permis de travail dont ils ont besoin afin de passer facilement et rapidement de leur premier employeur au second et au troisième et ainsi arriver chez ceux-ci au moment opportun pour effectuer les divers travaux horticoles et récoltes; cette mesure permettrait d'autre part de tenir compte des avaries climatiques (ex. : grêle et gel). Avant 2015, ces travailleurs arrivaient au Canada avec les permis nécessaires pour se rendre chez tous les employeurs spécifiques qui les attendaient, à tour de rôle. Il serait souhaitable qu'un allégement administratif soit mis en place le plus tôt possible.

Nous avons demandé une rencontre au ministre Ahmed D. Hussen, le 30 mai dernier avec nos partenaires du Québec, afin d'échanger plus amplement sur cette question. Malheureusement la rencontre n'a pas eu lieu malgré certaines discussions sur le sujet avec des députés fédéraux.

Étude des impacts d'une hausse du salaire minimum

Les PPQ ont collaboré à l'étude des impacts d'une hausse du salaire minimum pour le secteur agricole réalisée par Forest Lavoie Conseil au nom d'AGRIcarrières. Suite à l'étude, il a été constaté que les secteurs horticoles suivants : pommes, maraîchers, fraises-framboises et concombres de transformation, ne peuvent transférer une telle hausse de coût vers le marché.

Cette augmentation aura un impact négatif sur la compétitivité de ces secteurs. Le gouvernement devrait mettre en place des mesures d'atténuation pour que les entreprises demeurent compétitives telles que :

- Accorder un crédit d'impôt remboursable pour atténuer les coûts associés à la hausse du salaire minimum pour compenser la perte de compétitivité du secteur;
- S'assurer que le secteur pomicole puisse adhérer à un programme semblable à AGRI-Québec pour les coûts supplémentaires de main-d'oeuvre.

Le 6 décembre 2017, les organisations de producteurs de la Table horticole de l'UPA ont rencontré la directrice du cabinet et l'attachée politique du ministre Laurent Lessard pour discuter de la problématique de la hausse du salaire minimum. Une résolution au Congrès de l'UPA 2017 a été votée dans le but de travailler sur des alternatives à cette augmentation du salaire minimum.

Information et communication

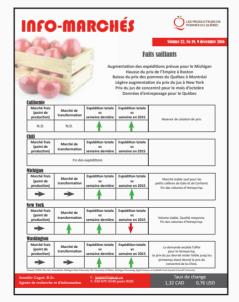
Voici les moyens utilisés pour que l'ensemble des producteurs soient informés concernant des changements de prix pour la pomme à l'état frais et transformée, les inventaires en entrepôt, la liste des agents autorisés, la campagne de promotion de Pommes Qualité Québec, la Convention de mise en marché et autres modifications relatives à la mise en marché. Tous les documents envoyés par courriel sont tous disponibles sur le site industrie des Producteurs de pommes du Québec (www.producteursdepommesduquebec.ca), lequel est mis à jour régulièrement.

Saison 2016-2017

Bulletin aux pomiculteurs : 9

Bulletin express: 3 Communiqués : 18

Bulletin Info-Marchés: 47





Activités de représentation

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Activité protocolaire –portes ouvertes sur les fermes

Comité de coordination sur l'ASRA

Comité consultatif de l'immeuble

Congrès UPA

Conseil général

Journée de la rentrée

Journée des responsables en communication

Journée provinciale du Fonds de défense professionnelle

Journée provinciale sur les fermes de petites tailles

Rencontre des économistes – ASRA

Table de production d'agriculture biologique

Table des présidents et directeurs des fédérations spécialisés

Table sur les contributions des groupes spécialisés

Table sur la sécurité du revenu et les outils financiers

Table sur le transfert de ferme et l'établissement

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Comité de la stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture (MAPAQ)

Comité de suivi – IRSST

Comité PFI (IRDA/PPQ)

Comité pomiculture du CRAAQ

Groupe d'experts en protection du pommier

Hortinove

Journée horticole de St-Rémi

Journées annuelles sur la recherche et l'innovation technologique

National Breeding Network

Réseau-pommier

Stratégie québécoise des pesticides 2015-2018

Table sur la production biologique-IRDA

RENCONTRES DIVERSES

Assemblée générale annuelle de Gestion Qualiterra

Assemblée générale annuelle de l'IRDA (Institut de recherche &

développement en agroenvironnement)

Assemblée générale annuelle de la Coalition alimentaire

Assemblée générale annuelle des Producteurs de cidre du Québec

Assemblée générale annuelle du CCH (Conseil canadien de

l'horticulture)

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale de l'AQDFL

(Association québécoise de la distribution des fruits et légumes)

Assemblée générale annuelle de la souveraineté alimentaire

Assemblées générales annuelles des syndicats régionaux

Assemblée nationale Qc- CTAQ

Colloque annuel AGRIcarrières

Comité pomme CCH

Consultation potentiel traité libre échange Canada/Montréal/Chine

Concours HRI (Hôtel, restaurant, institution)

Congrès Cidres, Vins et alcools d'ici

Congrès de l'AQDFL

Les Perspectives 2017

Moisson d'automne (Colline parlementaire)

Politique alimentaire

Rencontre avec le CECPA et la Financière agricole du Québec

Rencontre partenaires J'aime - AQDFL

Tournoi de golf de l'AEPQ (Association des emballeurs de pommes du

Québec)

Visite pomicole avec la Régie des marchés agricoles et alimentaires

Suivi des résolutions

AGA2017.01 L'APPLICATION DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET) – VOLET AGRICOLE

Pour que les recommandations du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sur les TET, soient mises en application immédiatement afin de faciliter la venue des TET, d'éviter les délais connus depuis les trois dernières années et de supprimer la limite de travail cumulative.

Suivi:

Les recommandations du Comité préconisent une efficience accrue dans la gestion du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) au regard notamment, des délais et des procédures administratives.

Le 13 décembre 2016, le gouvernement fédéral a annoncé les « premières étapes » d'une série « d'importants changements » au PTET, dont l'abolition de la limite des 48 mois qui accélérera le traitement des demandes de permis de travail. La mise en œuvre immédiate de cette recommandation est essentielle pour conserver l'expertise des TET.

Les PPQ ont transmis la résolution aux membres du CCH – section Québec le 27 janvier 2017 afin d'être présentée à la rencontre du Conseil canadien de l'horticulture le 3 février 2017. M. Denis Hamel de F.E.R.M.E. devait émettre des propositions pour que cette dernière reflète les mises à jour en vigueur. Par la suite cette résolution a été transmise au ministre Ahmed Hussen, du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada.

AGA2017.02 APPLICATION DE PESTICIDES PAR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Qu'une formation reconnue par CanadaGAP pour les applicateurs de produits chimiques à usage agricole soit proposée en espagnol aux travailleurs étrangers temporaires et en français ou en anglais pour les autres employés des fermes horticoles du Québec, soit offerte dès l'hiver 2017.

Suivi:

Au printemps 2017, une nouvelle exigence du programme CanadaGAP est entrée en vigueur. Cette nouvelle exigence signifiait qu'au Québec, les applicateurs de produits chimiques à usage agricole (pesticides) devaient avoir suivi une formation reconnue.

Pour répondre à cette nouvelle exigence, l'UPA, ses affiliées en production horticole et AGRIcarrières ont coordonné le développement et la mise en œuvre d'une formation à travers le Québec d'avril à juin 2017. Cette formation visait directement les applicateurs de pesticides et a permis d'en former près de 400.

Un sondage a été réalisé en octobre 2017 afin de connaître les besoins en formation des applicateurs de pesticides pour la saison 2018. Le sondage visait également à connaître l'intérêt pour la mise en place d'une formation au producteur afin qu'il puisse agir comme formateur auprès des applicateurs de pesticides travaillant au sein de son entreprise. Les résultats du sondage ont démontré que la formation actuelle répondait aux besoins de formation des applicateurs. Une formation en ligne sera aussi disponible en français et en espagnol dès le printemps prochain. Ainsi, il sera possible pour un applicateur de pesticides de pouvoir suivre la formation en ligne en tout temps.

Rapport annuel 2017

AGA2017.03 DEMANDE D'ADAPTATION DU PROGRAMME DE « MODERNISATION DES VERGERS DE POMMIERS AU QUÉBEC » À LA RÉALITÉ CLIMATIQUE DE NOTRE TERRITOIRE

De bien vouloir considérer la date du 31 mai 2018 comme nouvelle échéance à son Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec pour ainsi s'ajuster à la réalité du secteur pomicole québécois et assurer la pleine efficacité de ses subventions.

Suivi:

Une lettre a été adressée à M. Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec le 23 mai 2017 pour le convier à une rencontre concernant le Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec ainsi que la replantation des vergers.

Le 19 juin 2017, le MAPAQ a annoncé la prolongation du programme de Modernisation des vergers de pommiers au Québec réglait la problématique dénoncée dans cette résolution.

AGA2017.04 REPLANTATION DES VERGERS

Faire pression auprès du gouvernement du Québec afin de reconduire le programme de replantation des vergers pour une nouvelle période de cinq ans et de faire en sorte de le publiciser davantage afin que les producteurs puissent en profiter.

Suivi:

Le 19 juin 2017, le MAPAQ a annoncé la prolongation du Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec. Malheureusement, aucune modification n'a été apportée au programme sauf en ce qui concerne l'aide financière accordée à une exploitation agricole qui a été majorée de 30 000 \$ à 50 000 \$. Celle-ci tient compte de l'aide financière accordée depuis l'annonce du programme de 2015. Par exemple, si une entreprise s'est prévalue du programme et qu'elle a déjà obtenu 30 000 \$, la prolongation du programme lui permettra d'obtenir un appui financier de 20 000 \$ jusqu'au 31 mars 2021.

Les PPQ croient que le Programme de modernisation des vergers des pommiers au *Québec* devrait tenir compte des paramètres présentés dans le rapport d'activités.

AGA2017.05 BRÛLURE BACTÉRIENNE DE LA POMME / DEMANDE D'AIDE URGENTE

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de faire pression auprès du MAPAQ afin que ce dossier soit traité en priorité et qu'un programme d'aide pour tous soit effectif dans les plus brefs délais, confirmant ainsi l'engagement du MAPAQ dans la lutte face à la brûlure bactérienne

Suivi:

Une lettre et la résolution sur la brûlure bactérienne ont été acheminées le 16 mai 2017 au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Laurent Lessard, pour l'informer que la mesure rétroactive de l'ASREC était inéquitable et que les producteurs avient besoin d'un programme d'aide d'urgence pour lutter contre cette maladie. On demandait également de pouvoir se prévaloir du cadre fédéral Agri-relance comme les producteurs de la Nouvelle-Écosse.

Le 16 mai 2017, une demande d'accès à l'information a été adressée au MAPAQ concernant la demande d'aide au cadre Agri-relance pour les producteurs de pommes de la région des Laurentides touchés par l'épidémie de brûlure bactérienne. On les informait que les PPQ avaient demandé à maintes reprises au MAPAQ s'il avait entrepris les démarches auprès du gouvernement du Canada afin de mettre en place une initiative sous Agri-relance. Le 5 juin 2017, les PPQ ont reçu une réponse négative de la part de la responsable de la Loi sur l'accès à l'information au MAPAQ. Le ministère a refusé de transmettre les informations demandées.

Le 20 juin 2017, le sous-ministre Marc Dion a fait parvenir une lettre à la présidente en réponse à la lettre du 16 mai adressée au ministre. Il mentionne dans celle-ci que les coûts exceptionnels non couverts par les programmes existants sont en deçà du niveau justifiant une intervention.

Les syndicats régionaux - Saison 2017-2018

Laurentides	Des Frontières	Vallée Montérégienne	Est du Québec
Secrétaire :	Secrétaire :	Secrétaire :	Secrétaire :
Luc Fuoco	Jean Dumont	Jean Dumont	Stéphanie Desrosiers
15, chemin de la Grande-Côte	3800, boul. Casavant ouest	3800, boul. Casavant ouest	5185, rue Rideau
Bureau 200	St-Hyacinthe, Québec	St-Hyacinthe, Québec	Québec, Québec G2E 5S2
St-Eustache, Québec J7P 5L3	J2S 8E3	J2S 8E3	
① 450 472-0440, poste 226	① 450 774-9154, poste 5213	① 450 774-9154, poste 5213	① 418 872-0770, poste 203
Éric Rochon (P)	Mario Bourdeau (P)	Sébastien Morissette (P)	François Turcotte (P)
3 450 258-4989	3 450 247-2413	3 450 388-0442	3 418 829-3695
Alexandre Simard (VP)	Richard Morin (1 ^{er} VP)	Charles Choquette (VP)	François Blouin (1er VP)
① 450 623-0687	450 248-4436	① 450 531-4222	3 418 829-2639
Jean-Marc Rochon	Paul-Martin Roy (2e VP)	Yvan Duchesne	Sylvain Caouette (2e VP)
3 514 754-4907	① 450 295-2306	3 450 460-2858	② 418 247-7973
Yvon Gemme	Stéphanie Levasseur	Alexandre Larivière	Dany Hébert
3 450 472-6403	① 450 931-0796	3 450 546-3411	① 418 822-1649
Marc-André Trottier	Jonathan Rodrigue	Vincent Giasson	
3 514 830-8691	3 450 298-5408	3 514-863-4613	
	Tim Petch		
	3 450 247-3414		

Légende : P : Président

VP : Vice-président

Cette liste a été mise à jour suite aux AGA des syndicats régionaux tenues en novembre et en décembre 2017.

NOS PARTENAIRES

Pommier d'or











Pommier d'argent









Pommier de bronze

A. Lassonde inc.

IRDA

Metro